

VERS LA DÉCRÉPITUDE DE L'ÉTAT NÉO-PATRIMONIAL

LIMITES DU NÉO-PATRIMONIALISME COMME CONCEPT ET PHÉNOMÈNE OBSERVABLE

ABDALLAH SAAF

La définition couramment avancée du « patrimonialisme » pose celui-ci, en termes généraux, comme un mode de légitimation et d'exercice du pouvoir politique au sens étroit. Le pouvoir politique y serait centré sur l'autorité personnelle d'un leader suprême, l'entourage de celui-ci étant formé sur la base de critères quasi-familiaux. Le charisme et sa tendance à mettre en œuvre des méthodes informelles et faiblement institutionnalisés seraient ses principales caractéristiques de gouvernement.

Dans cette esquisse de profil, la logique du système se cristalliserait autour du prince : la direction administrative serait entièrement contrôlée par lui. L'État serait son bien. Il en choisirait discrétionnairement le personnel, en déciderait seul de la hiérarchie et de l'orientation, en maîtriserait les « agitations », et les temps de repos.

Les traits théoriques du « néo-patrimonialisme » semblent ainsi bien convenus : ils se réaliseraient dans un type de domination traditionnel, sur la base de liens personnels, non rationnels, insuffisamment contractuels. De plus, ce type de domination, fortement personnalisé, serait orienté vers la protection, le maintien de l'élite installée au pouvoir : « Le gouvernement est vu comme l'extension de la personne du leader ; les réseaux de relations personnelles sont plus importants que les institutions et les organisations formelles, le leader conserve le maximum d'informations sur les premières et le maximum de liberté d'action sur les secondes... Les groupes sont constamment divisés et rééquilibrés... » (1).

Certes, les incarnations historiques du néo-patrimonialisme varient : du Maroc à la Tunisie, en passant par l'Algérie, la forme et le contenu du néo-patrimonialisme changent (2). J. Leca a mis en relief le fait que la notion

(1) LECA (J.). – Réformes institutionnelles et légitimation du pouvoir au Maghreb, in ed., LECA (J.). – *Développements politiques au Maghreb. Aménagements institutionnels et processus électoraux*. – Paris, C.N.R.S. 1979 : 12.

(2) *Ibid.* : 14. Voir également LECA (J.), et SCHEMEL (Yves). – Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe. – *International Political Science Review*, 4 (4) : 455-495.

de patrimonialisme ne permet pas d'esquisser les aspects et surtout les fondements sociaux actuels du pouvoir dans les pays islamiques et qu'elle offre peu de moyens d'expliquer les différences entre les divers patrimonialismes (3). Mais le concept, appliqué au Maroc, afin d'en cerner le champ politico-social, désigne avant tout une certaine manière de composer l'appareil administratif, de diriger le groupe qui le constitue, quelle que soit la nature des sujets qui s'y retrouvent (ulémas, notables, marchands...). Il s'agit d'une projection de la famille, de l'autorité patriarcale sur l'organisation étatique et la méthode de gouvernement. Il faudrait ajouter à ces éléments de définition, le recours à la légitimation religieuse. Il contient donc un certain modèle de « patronage » régissant la société dans son ensemble, et se projetant d'abord sur la sphère politique proprement dite (4).

Une tendance non négligeable au sein de la théorie sociale définit la structure socio-politique du Maroc actuel par une stratégie de retraditionalisation et de clientélisation : dans cette perspective, « le patrimonialisme » serait varié, mais aussi, sur le plan sociologique, moins significatif que « le clientélisme » non que l'on puisse affirmer que ce dernier est à même de persister au-delà de « patrimonialisme », mais que tout au moins il en constitue un noyau solide.

Nombreux sont les recoupements opérés dans les recherches ayant eu pour objet le Maroc, entre « clientélisme » et « patrimonialisme », d'abord parce que les deux renvoient, ne serait-ce qu'intuitivement, à des types de domination « traditionnels », « personnels », « non rationnels », « peu contractuels » et « peu institutionnels ».

J. Waterbury, reprenant à son compte les esquisses de définition précédentes du patrimonialisme, souligne que le néo-patrimonialisme lui est identique et « veut dire simplement l'édification du pouvoir patrimonial dans le cadre administratif, technique et militaire de l'Etat moderne » (5). Mais le vocabulaire de J. Waterbury est variable : tantôt il qualifie la société marocaine de « patrimoniale », tantôt de « néo-patrimoniale », de « société en transition vers un néo-patrimonialisme contractuel », tantôt de « foncièrement contractuelle »... L'auteur en déduit ce constat que l'institution fondamentale au Maroc n'est autre que l'alliance entre le régime politique et les élites locales. Les problèmes de la place et du rôle des élites locales et de leur

(3) LECA (J.). — Réformes institutionnelles et légitimation du pouvoir au Maghreb, précité : 13.

(4) TURNER (B.S.), citant Max Weber, signale que « la forme la plus primitive de l'autorité traditionnelle est le patriarcalisme », caractéristique de l'autorité qu'exerce un lord sur sa « grande » maison. Le « staff » administratif d'une telle association est recruté directement parmi les membres de la famille élargie du patriarcat, mais lorsqu'il devient nécessaire d'élargir et de développer le « staff » administratif, le patriarcalisme se transforme en patrimonialisme. Les membres de la famille élargie sont alors convertis en sujets dépendants.

Le premier support extérieur de l'autorité patrimoniale est un « staff » d'esclaves, de colons, de sujets circonscrits, ou des armées et des milices de garde personnelles mercenaires, lorsqu'on veut se rallier autant que possible, l'intérêt propre de leurs éléments à s'opposer aux sujets. « Le gouvernement patrimonial doit s'efforcer de minimiser l'indépendance des notables et des marchands ». Voir TURNER (B.S.), « Weber and Islam. A critical study », London and Boston, Routledge et Kegan, Paul 1974 : 80.

(5) WATERBURY (J.) — « La légitimation du pouvoir au Maghreb : tradition, protestation et repression » in CRESM/CNRS, éd., « Développements politiques au Maghreb », op. cit., p. 412.

nature sociale posent celui de la qualification des types de rapports qui les articulent avec leurs réseaux de clientèles au sein de la structure sociale d'ensemble.

L'on mesure aujourd'hui la prégnance exercée par les grilles du «patrimonialisme» et des concepts faisant partie de la même famille sur les analyses concernant la société marocaine : elles ont inspiré une littérature, non seulement politologique, mais touchant l'ensemble des sciences sociales, ayant pour objet le Maroc depuis au moins deux décennies (6).

Le néo-patrimonialisme, dans son aspect le plus accentué, revêtirait la forme d'un pouvoir politique se développant sous le mode du patronage politique et à travers des liens asymétriques sur la base de l'échange de protection et de services sensibles pour les partenaires; dans un esprit de fidélité et de loyauté personnelles ces liens seraient durables et s'inscriraient en opposition avec l'idéologie officielle de la société, comme si le patronage véhiculait lui-même la conscience de son illicéité. Les liens de patronage tendraient à s'organiser, à s'insérer et à se développer dans le cadre de réseaux..

L'illicéité, consciente d'elle-même, et l'extension en circuits de clientèles constituent les critères de transformation du patronage en système (7). J. Waterbury explique la formation du système social par la formation d'un système de patronage politique, géré par le pouvoir personnel. L'auteur en arrive même à écarter la référence exclusive à la politique (rapports entre les actions politiques, partis, élections, etc.), à l'administration (recrutements, marchés, contrats, permis de nature diverse...), et à étendre son champ d'application à l'économie (agriculture, commerce intérieur, affaires importations, crédits, etc.) (8). De même, L. Rosen applique sans trop d'hésitations le concept de patronage pour décrire des relations qui se nouent autour du travail agricole, de l'irrigation et du commerce et non seulement des élections et de la politique (9).

G. Geertz et D. Eickelman appliquent quant à eux la notion, dans le domaine des relations symboliques et réelles entre les savants locaux et leurs clients (10).

(6) Voir SAAF (A.) - De la science politique au Maroc, communication au XIV^e congrès de l'Association Internationale de Sciences Politiques, Réunion spéciale sur «l'évolution de la science politique dans le monde arabe», Washington, août-septembre, 1988, publié dans *Al-Asas*, (90), décembre-janvier, 1989 : 12-20.

(7) WATERBURY (J.). - An attempt to put patrons and clients at their place, in GELLNER (E.) et WATERBURY (J.), ed., *Patrons and clients in Mediterranean societies*, 1977 : 329-342 et GELLNER (E.) - *Patrons and clients* [introduction], op. cit. : 3.

(8) *ibid* : 329-342...

(9) ROSEN (L.) - Social identity and points of attachment, in GEERTZ H., ROSEN (L.). - *Meaning and order in Moroccan society, three essays in cultural analysis*, 1979 : 19-122.

(10) Voir GEERTZ (C.) - The Bazaar Economy in Seffrou, in GEERTZ, C., GEERTZ H. ROSEN (L.). - *Meaning and order...* op. cit. : 123-313. Voir aussi EICKELMAN (D.) - *Moroccan Islam, tradition and Society in Pelgrimage center*. - Austin and London, University of Texas Press, 1979, 1976, pp. 279-289.

Dans la configuration sociale globale du Maroc, édifiée à partir de ce concept, la dissociation des niveaux paraît difficile à réaliser : l'analyse du politique en termes de «néo-patrimonialisme» renvoie à celle de l'économie et du social ; ainsi peut-on expliquer celui-là par l'autre, et inversement. Les liens entre les diverses instances semblent ténus et les niveaux d'analyse apparaissent fortement reliés entre eux.

La plupart des analyses du Maroc faites à travers le concept de «néo-patrimonialisme» datent des décennies 60-70 : les recherches se développent à travers certaines grilles hégémoniques (11). J. Waterbury et R. Leveau annonçaient bien à la fin de leurs analyses que la croissance démographique, l'urbanisme, la scolarisation... étaient sur le point de briser le modèle à travers lequel ils avaient pris l'habitude de capter les réalités marocaines (12). Ce relativisme de la dernière heure s'apparentait davantage à une clause de style, en fin de compte insignifiante, et permettant à des thèmes trop aigus de faire face aux nombreux éléments de modernisation réelle qui déjà, à la fin des années soixante traversaient le système. Ainsi, les concepts de «néo-patrimonialisme», de «clientélisme» ne permettaient pas de retrouver de nombreux éléments d'une réalité en mutation constante. Ils restaient néanmoins dominants dans le champ de la recherche en sciences sociales, en science politique en particulier, investissant même une grande partie du discours politique marocain dans un contexte qui en plusieurs de ses aspects les plus significatifs n'a cessé de changer. Cette stabilité théorique est assez remarquable pour ne pas susciter des interrogations sur **les limites du néo-patrimonialisme comme concept et phénomène observable.**

Ces grilles de lecture du système politique marocain contrastent par ailleurs avec l'importance des investigations accumulées par les institutionnalistes, constitutionnalistes, juristes de droit public et privé sur le rôle et la place du droit dans la société marocaine, surtout avec le dynamisme envahissant du législateur, la densification du tissu bureaucratique et l'ambiance légale et rationnelle contagieuse qu'il secrète nécessairement, avec les démonstrations des économistes sur la dépendance structurelle du Maroc par rapport au centre capitaliste et aux flux dont celui-ci l'inonde : aussi la question se pose de savoir si les processus de modernisation, à supposer qu'ils existent et qu'ils soient efficaces, peuvent être écartés de manière aussi simple, comme n'étant qu'illusion et ne pesant que peu par rapport aux tendances principales qui travaillent le système.

Mais plus que les préoccupations, les démarches et les habitudes attachantes des observateurs, des indices répétitifs, montrent qu'identifier le système comme néo-patrimonial n'épuise pas ses vérités essentielles, et est en tout cas loin de pouvoir réfréner les tendances des analystes à sous-estimer, voire à négliger ses «conquêtes» légales et rationnelles, la consistance de sa vie institutionnelle, et le contenu effectif de la modernisation dans de nombreux domaines...

(11) SAAF (A.) - *Images politiques du Maroc*. - Rabat, Okad, 1987 : 81.

(12) WATERBURY (J.) - *Le Commandeur des croyants. La monarchie marocaine et son élite*. - Paris, PUF, 1975 et LEVEAU (R.), - *Le fellah marocain, défenseur du trône*. - Paris, Fondation nationale de sciences politiques, 1976.

Ainsi est-on amené à s'interroger sur l'aptitude des concepts de – «patrimonialisme», de «néo-patrimonialisme» à aider encore à comprendre les changements en cours ? S'il ont jamais pu être totalement pertinents par le passé, quelle est leur pertinence actuelle ? Quelle est la nature des processus nouveaux qui traversent aujourd'hui les réalités marocaines ? Quelles tendances les marquent-elles dans la phase actuelle ? Quelles mutations profondes connaissent-elles ?

Dans la mesure où le néo-patrimonialisme est un système, l'examen concerne le mouvement d'évolution d'ensemble, aussi bien l'espace politique (I), que le rapport entre pouvoir économique et pouvoir politique (II), que l'arrière-pays social (III).

I. – DEVENIR INSTITUTIONNEL DU POUVOIR NÉO-PATRIMONIAL

A en croire une tendance considérable dans la recherche sur le Maroc, dans le domaine des sciences sociales, l'évolution la plus notoire de la dernière décennie se serait effectuée sur le plan de l'édification de l'Etat moderne par la mise en place de structures administratives, exécutives et gouvernementales opérationnelles relativement efficaces par rapport au passé. La «philosophie de l'histoire» locale en a pris solennellement acte. Abdallah Laroui constatait ainsi le travail fondateur du protectorat qui «a mis sur pied une bureaucratie moderne qui par rapport au passé a le mérite d'exister» (13). Selon lui, le roi actuel du Maroc se serait appuyé sur elle «pour continuer, consolider et parachever son édifice national. Tout son génie, fait sur ce plan de patience et de prudence, a été de la transformer par touches successives pour la faire correspondre aux valeurs de la société marocaine» (14).

Loin de ne présenter qu'une réflexion de circonstance, le texte se réfère ici à la fois au travail des structures et au génie d'un acteur. Dans le système marocain, si le pouvoir personnel compte encore beaucoup, quel que soit son «génie» propre, il ne peut faire cependant l'économie de l'œuvre des structures profondes. L'auteur s'abstient d'affirmer que des avancées sensibles ont été effectuées sur le plan de la démocratisation de l'Etat, il ne suggère même pas celle d'un processus de «proto-démocratisation». Il insiste sur une donnée : le Maroc dispose enfin de ce qui lui a longtemps fait défaut au cours de toute son histoire moderne : une administration. Il suggère en outre que la construction de l'Etat est une tâche dont le relatif succès apparaît avec de plus en plus d'évidence, non seulement sur le plan sécuritaire interne et externe, mais aussi en termes d'acteur dynamique dans le processus d'interpénétration de la société dans sa totalité. Enfin, en soulignant cette mise en correspondance de la bureaucratie coloniale et de la société marocaine

(13) LAROUÏ (A.) – *Le Maroc de Hassan II in Edification d'un Etat moderne*, Paris, Albin Michel, 1986 : 30-43 (voir p. 42).

(14) *Ibid* : 42-43.

appelée par d'autres «réappropriation /récupération /intégration» – il insiste sur la permanence centrale des valeurs anciennes, comme si celles-ci étaient restées intactes, insensibles à l'œuvre restructurante de l'Etat moderne.

La question qui s'impose à l'analyse, et que l'on ne saurait réduire à une simple politique, car elle relève des œuvres fondatrices se déployant sur le long terme, est de savoir dans quelle mesure l'œuvre de structuration sociale se concilie avec l'affirmation générale de la capacité de la tradition au Maroc à absorber le moderne : quelle est la portée de l'efficacité des circuits makhzénien de socialisation politique ? Les politologues qui ont quelque peu exploré le Maroc politique sont impressionnés par la capacité de récupération et d'intégration des éléments de modernité par son système, de captation et de soumission des transformations notables – tout en se dotant des moyens adéquats de les recevoir dans de bonnes conditions – et par ses facultés d'encadrement des diverses tendances potentiellement déstabilisatrices (15). Peuvent-ils pour autant dissocier les effets profonds de structuration de la formation étatique nationale, engendrés à travers le processus de récupération, de la démarche politique «néo-patrimoniale» volontaire, construite, relativement consciente dans son ensemble ? Doit-on se résoudre à l'idée que dans l'Etat-nation en voie de consolidation, les rapports «néo-patrimoniaux» s'épanouissent encore plus ? L'ensemble des rapports se condensent et se subliment dans la personne du prince, les rapports «néo-patrimoniaux» s'affaiblissent-ils et tendent-ils à se dissoudre en se déployant sur des espaces matériels et intellectuels plus vastes que ses sphères traditionnelles d'évolution ? Jusqu'à quel point l'Etat néo-patrimonial est-il alors remis en cause par le processus de consolidation, d'intégration de l'Etat-nation ?

Le travail d'homogénéisation qu'il secrète, en même temps qu'il incarne le néo-patrimonialisme en ce qu'il comporte de monopole de pouvoir, engendre des éléments négateurs de celui-ci. La progression de l'Etat-nation peut receler des éléments significatifs du recul de celui-ci, en accentuant l'ambiance d'impersonnalité, contraint à une rationalisation des rapports et, par la force des choses, à une institutionnalisation, à une juridicisation, voire à vivre en même temps la problématique de la réglementation et de la déréglementation. Mutations radicales lorsque l'on sait que l'un des traits principaux du patrimonialisme est le fait qu'il apparaît comme incomplètement centralisé, aussi défectueux que son marché économique, que sa bureaucratie, aux antipodes de l'Etat-nation mieux centralisé, de l'Etat arbitre relativement impartial, et dont l'administration ne serait pas interventionniste.

Faut-il se résoudre à cette idée que l'Etat-nation, en mutation, tout en se raffermissant, peut s'accommoder aussi bien du «néo-patrimonialisme» que de l'inverse ? Une des caractéristiques les plus saillantes des analyses en termes de «néo-patrimonialisme» serait que l'ensemble des régimes patrimoniaux ont introduit la modernité en échouant à en assumer les conséquences. Comme si une fois l'ordre ancien restructuré, au moyen du leaders-

(15) SANTUCCI (J.C.) – *Chroniques politiques marocaines 1971-1982*, Paris, CNRS, 1985.

hip charismatique, le même charisme tendait à devenir dysfonctionnel et échouait jusqu'à soutenir le nouvel ordre créé par lui (16). Ayant transformé l'environnement, il deviendrait de plus en plus inadapté à celui-ci.

Les relations tumultueuses entre les partis issus du mouvement national et le *makhzen* ne seraient révélatrices que de cette inadéquation du contrôle étatique à un transfert des allégeances sur des groupements de type secondaire. La science politique constate alors que ceux-ci se sont développés, mais faute d'autonomie, n'ont pas été à même de se dégager des liens et solidarités primaires.

Mais dans les interstices de cet élargissement, il n'est pas difficile de repérer des lieux d'absence du pouvoir : un pouvoir qui englobe en effet tous les individus et toutes les activités humaines serait-il encore un pouvoir ? Là aussi force est de constater que la science politique hégémonique, étudiant le Maroc, a une forte tendance à montrer celui-ci comme un plein de pouvoir alors que des signes attestent de l'existence de vides de pouvoir... Dans la gestion du quotidien, le pouvoir néo-patrimonial investi de toutes parts par des flux de modernité ne trouve pas de réponse appropriée dans le répertoire conscient ou instinctif de l'acteur politique néo-patrimonial, pas plus que dans le *Guide de l'Agent d'Autorité makhzénien* (17).

Et ainsi, il est clair que le pouvoir dit néo-patrimonial, ne fait pas que se débrouiller avec « les moyens du bord », que « bricoler » tantôt le traditionnel (18), tantôt le moderne (19). Paul Pascon condensait cette image du bricolage à la manière marocaine dans l'histoire significative d'un paysan en jellaba blanche, apportant dans la sacoche de son motocycle un poulet afin de l'offrir à l'administration en vue d'obtenir un crédit (20). Les équivalents politiques du « paysan marocain à la poule » sont nombreux (multiples utilisations du religieux dans l'exercice courant du pouvoir, rapports aux différentes instances politiques depuis les partis politiques jusqu'aux confréries, utilisation de recours comme l'appel plus ou moins autoritaire aux *mohssinine* pour pallier les limites matérielles de l'Etat, etc.).

(16) BILL (A.) et LEIDEN (C.) - *Politics in the middle East*, Boston, Little Brown, 1979. HUNTINGTON (SP.) - Social and institutional dynamics of one Party system, in HUNTINGTON (SP.) et MOORE (C.H.), *Authoritarian politics in modern society*, London, Basic Books, 1970. Sur le cas tunisien voir CAMAU (M.) - L'Etat tunisien : de la tutelle au désengagement. - *Maghreb-Machrek*, mars 1984 : 8-38.

(17) On ne tentera pas de dresser ici la liste des cas où ni le *Guide de l'Agent d'autorité* (Ministère de l'Intérieur du Royaume du Maroc, Casablanca, Etablissement Benchara d'impression et d'édition, t.1 (926 p.) et t.2 (870 p.), 1985) ni la formation spéciale donnée aux cadres de l'Etat dans les différentes écoles de cadres, ni le savoir-faire accumulé n'ont permis aux agents de l'autorité de faire face aux imprévus politiques et sociaux de la modernisation.

(18) Dans la *pensée sauvage*, Claude Lévy-Strauss écrit : « Le propre de la pensée mythique, comme du bricolage sur le plan pratique, est d'élaborer des ensembles structurés... en utilisant des résidus et des débris d'événements... des témoins fossiles de l'histoire d'un individu ou d'une société » (p. 32). « Elle (la pensée mythique) » travaille à coups d'analogies et de rapprochements, même si, comme dans le cas du bricolage, ses créations se ramènent toujours à un arrangement nouveau d'éléments... dans cette incessante reconstruction à l'aide des mêmes matériaux, ce sont toujours d'anciennes fins qui sont appelées. - Paris, Plon, 1962.

(19) Voir ROY (O.) - Les nouveaux intellectuels du monde musulman, in *Al-Asas*, (91), Rabat, mars 1989 : 12-19.

(20) PASCON (P.) - La formation de la société marocaine. - *B.E.S.M.* (120-121), 1971 : 1-25.

Il est souvent contraint de rationaliser, d'élaborer des stratégies. J. Waterbury présentait le pouvoir «néo-patrimonial» comme essentiellement tacticien (21). Il planifie à long terme (il ne se contente plus de parer aux urgences), et il a appris à programmer jusqu'au détail. Il s'agit là de positions proches de celles de l'Etat-nation moderne occidental où le pouvoir procède à la manière de l'ingénieur rationaliste, cartésien, volontariste, se souciant peu de s'arranger «avec les résidus de constructions et de destructions antérieures» (22), et vivant chaque fois une situation de doute méthodologique, et se construisant continuellement son monde nouveau selon l'univers d'une logique rationnelle sûre et dépréciant les irrégularités du monde réel. Les départements techniques n'assument pas que des fonctions secondaires auprès de celles du pouvoir politique central.

Plus que des indices, des faits de plus en plus nombreux montrent que les circuits «néo-patrimoniaux» subissent aujourd'hui un profond travail de pénétration, de déstabilisation, de destruction, d'érosion et de rétrécissement de leurs lieux de déploiement anciens ; et ce travail s'effectue à plusieurs niveaux, selon des rythmes multiples et variés...

Des tendances fortes à l'institutionnalisation, à la juridicisation, à la recentralisation attestent qu'un processus de relative dépatrimonialisation est en cours. L'appropriation / personnalisation de l'Etat constitue un fait bien souvent mis en relief par les observateurs, comme élément d'institutionnalisation significative.

Sur le plan du personnel politique central et de la haute bureaucratie, les traits majeurs du profil néo-patrimonial demeurent presque inchangés : une grande partie de l'élite au pouvoir, qui se perçoit comme dépositaire exclusif du sens de l'Etat, à la différence de la masse des gouvernés, et qui travaille à son renforcement, en le monopolisant, s'y identifie toujours comme à un patrimoine. Mais dans le même temps, la nécessité de développer une capacité de mobilisation plus grande (23), au moins adaptée à la croissance démographique et à la complexification des structures sociales (24), la professionnalisation des tâches (25), le rythme, les rites et les cadres mêmes de la production des élites (26), ont engendré un net recul des troupes de notables qui, jadis, formaient l'assise traditionnelle du makhzen, et la prédominance d'un personnel politique et gouvernemental souvent de type nouveau : la marginalisation des grands noms, des grandes familles makhzen a entraîné une autonomisation de l'appareil politico-administratif

(21) WATERBURY (J.) - *Le Commandeur...*, op. cit. : 88.

(22) LEVY-STRAUSS (C.) - *op. cit.* : 32.

(23) Voir *infra* BEAS (J. PL.) - La mosquée et le paradis. Sur les registres de la légitimation au Maroc.

(24) Voir *infra* la dernière partie de ce texte

(25) BASRI (D.) - *L'Administration territoriale au Maroc. Ordre et développement*. - Thèse sciences sociales, Grenoble II, mai 1987 : 284, 287, 292, 294, 295, 298, 317, 320.

(26) SAAF (A.) - Note sur la formation des élites administratives au Maroc, in *Le Grand Maghreb. Données socio-politiques et facteurs d'intégration des Etats du Maghreb*. - Paris, Economica, 1988 : 306-313. Voir aussi les actes du colloque *L'administrateur de demain*, Rabat, Editions Guessous, 1989.

et une nouvelle armature sociale des nouveaux personnels du pouvoir (27). L'âge pourrait également être révélateur des changements notables ayant eu lieu. Ainsi des études ponctuelles, circonscrites, ont montré la tendance des chiffres à traduire un basculement sensible des tranches d'âge : le recul de la génération native des années 1925-1935, s'est accompagnée de la poussée de celle des années 1940 et suivantes (28). L'affiliation partisane significative jusqu'au milieu des années 1970 a marqué une chute au profit d'une technocratisation depuis la fin de la même décennie (29). La formation supérieure de type moderne marque la prépondérance des scientifiques, juristes, cadres supérieurs du secteur public (30)... Celle-ci exprimerait le mieux la tendance à l'institutionnalisation du régime : envahissement des sphères gouvernementales et parlementaires et de la fonction publique supérieure par une élite jeune, urbaine et ouverte sur la culture occidentale et la culture orientale (31).

De même, l'institutionnalisation des structures politiques centrales apparaît aujourd'hui la plus forte. Il est trop simple de considérer les structures politiques centrales comme la chose, la propriété du prince, soumise à son arbitraire et un instrument d'exécution de sa volonté. Le personnel bureaucratique prend de la consistance sur les « cours », les entourages, et les circuits de clientèles, et s'il demeure bien une zone où les subalternes sont « à la dévotion et à la discrétion du prince seul juge de la compétence des uns et des autres à exercer telle ou telle fonction », les zones conquises par une ambiance bureaucratique sont de plus en plus significatives.

Mais le processus de bureaucratisation ne suit pas nécessairement des voies universelles, il emprunte des voies spécifiques, comme il est écrit souvent sous des formules variées : « le formalisme administratif et la procédure bureaucratique sont des sources de désaffection des citoyens vis-à-vis de l'administration, c'est plutôt le contact individuel de l'agent déconcentré avec les administrés qui permet de résoudre un grand nombre de leurs affaires ou de leurs doléances » (32). Cette profession de foi traduit-elle la grande obsession d'une réalité mouvante et les efforts désespérés du néo-patrimonialisme agonisant en vue de s'adapter ?

Ainsi, dans les agitations marocaines, dans la formation de l'agent d'autorité, la nature des circuits relationnels mis en place, dans l'exécution des tâches quotidiennes, la bureaucratisation « accompagnée » d'une forte personnalisation, apparaît comme l'un des traits majeurs d'une « dépatrimonialisa-

(27) Voir IBRAHIMI (M.) - *Le processus de démocratisation : les élections législatives de 1977*, Mémoire de D.E.S., Faculté de droit de Rabat, 1986 : 102. SEHIMI (M.), *Les élites parlementaires : continuité ou renouvellement*. - in *Edification d'un Etat moderne*. - op. cit. : 95-113 ; du même auteur, *Pleins feux sur les ministres de Hassan II*. - *Arabes* (15) mars 1988 : 26-33.

(28) SEHIMI (M.) - *Pleins feux...*, art. précité : 27.

(29) *Ibid* : 28-29.

(30) Voir IBRAHIMI (M.), op. cit. : 81 sq. Voir aussi SEHIMI (M.) - *Pleins feux...*, précité : 29-30.

(31) Voir SAAF (A.) - *Notes sur l'état actuel de la culture politique des élites marocaines* ; - in SANTUCCI (J.C.). - *Le Maroc actuel*. - Paris, CNRS, 1991.

(32) BASRI (D.), précité : 44.

tion» à la marocaine. Le contact personnel compte autant que l'appareil administratif afin, insiste le discours officiel, «d'améliorer rapidement la situation économique et sociale du pays» (33).

Au niveau institutionnel, deux images contradictoires s'opposent à propos de la constitution marocaine. Il s'agirait selon les uns d'institutions occidentales, rappelant de manière plus ou moins fidèle celles de la V^e République française, réalisant une rupture avec le passé, substituant de nouvelles règles aux anciennes (34). L'inspiration de l'Occident y serait majeure : si la tradition n'était pas aussi fortement présente, on aurait conclu qu'il s'agit d'une version presque légitime du «parlementarisme rationalisé».

Mais une seconde image rivalise avec la précédente. Le Maroc constitutionnel et institutionnel ne fait que poursuivre la tradition antérieure, le voudrait-il qu'il ne pourrait effacer celle-ci d'un geste. Il perpétuerait le passé. Le sommet serait investi par une ambiance khalifale, et à la base, un droit constitutionnel d'inspiration occidentale organiserait les relations du gouvernement avec le parlement. Le droit khalifal traverserait le droit de part en part, avec une large faculté d'appréciation, de récupération, de manipulation. Aussi, dans ce contexte, la modernisation serait presque non-sens. Le système politique est tout entier tendu vers la préservation et le maintien des illusions de mouvement dans des structures de non-mouvement (35).

Affirmer que les deux influences sont fortement présentes participerait désormais du lieu commun : la contexture et la pratique institutionnelles sont marquées à la fois de modernité et de tradition, d'Occident et d'Islam, de droit politique contractuel et d'héritage khalifal. Le Roi apparaît à la fois comme chef de l'exécutif et chef des croyants, puisant ses racines dans la constitution écrite et dans les profondeurs de la culture civique. Il assure également plusieurs fonctions : celles traditionnelles de symbole de l'unité nationale, de garant de la pérennité de l'Etat et du maintien de l'unité morale et celle liée à la modernisation politique, sociale et économique (36).

L'évolution toujours en cours ne s'est point encore figée. Sans doute les flux de récupération, voire de retardement, sont-ils importants, mais les tendances à l'occidentalisation poussée et accélérée ne sont pas moins substantielles. Il est désormais difficile de concéder que l'aspect dominant soit aujourd'hui la dimension non institutionnelle.

(33) *Ibid.*

(34) AVELLE (J.) - Le Maroc se donne une monarchie constitutionnelle - *Confluent* (27), 1963, p. 6. CHAMBERGEAT (P.) - Un texte en remplacement de règles. Le référendum constitutionnel du 7 décembre 1962, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, II, 1963. DUVERGER (M.) - Les techniques des monarchies occidentales du XIX^e siècle avec la constitution française de la Vème République. La nouvelle constitution marocaine. - *Confluent*, 1963, etc.

(35) WATERBURY (J.) - *Le Commandeur...* op. cit. : 83 et LEVEAU (R.) - op. cit. : 92 sq., aussi AGNOUCHE (A.), *Histoire politique du Maroc. Pouvoir, légitimité, institutions*. - Casablanca, Afrique-Orient, 198 p.

(36) LAROU (A.) - La monarchie garante du processus démocratique. - *Time* 28 juillet 1986. Texte reproduit dans le *Matin du Sahara*, 8/8/1986.

Les traits de la face «néo-patrimoniale» du système marocain sont multiples et se manifestent déjà dans sa configuration générale. Ils s'expriment à travers les pouvoirs très étendus du prince et son rôle de chef spirituel ; dans le fait qu'il prend toutes les décisions politiques importantes, nomme et démet de leurs fonctions les ministres, promeut les lois, peut dissoudre le parlement, et exerce son pouvoir par décret. Les traits «néo-patrimoniaux» prennent du relief également aux moindres crispations des rapports entre les acteurs politiques. L'histoire aux moments marquants de la vie politique marocaine est ponctuée par ces diverses évolutions : ainsi lors des échecs des diverses expériences parlementaires, de l'affaire de l'arbitrage royal de 1963, du retrait de l'opposition USFP (octobre 1981), du recours à l'article 19 en substituant le roi au parlement en octobre 1983, de l'interprétation royale du chapitre 3 de la constitution (du 20 août 1984), de la décision royale d'accorder une aide financière à la presse nationale (décembre 1986) (37)...

Par ailleurs, la modernité ne s'exprime pas seulement à travers la présence d'une constitution garantissant formellement un système pluraliste, ainsi qu'une forme parlementaire de gouvernement, et entre autres la liberté de mouvement, d'expression et d'association. Elle ne se réduit pas à des lois publiées au *Bulletin Officiel*. Le constitutionnalisme théorique et le légalisme de principe ne constituent pas les seuls repères attestant de l'existence d'une dose notable de modernité politique au Maroc. Celle-ci est loin de n'être qu'imaginaire (38). La relative effectivité est déjà soulignée par la force avec laquelle elle intervient dans la définition et le positionnement de la première : le pouvoir du Commandeur des Croyants est-il dissociable de celui du monarque constitutionnel, et surtout peut-il survivre sans celui-ci ? Au-delà des flux et reflux conjoncturels du sacré, l'œuvre enveloppante et de banalisation de la légalité pourrait même annoncer une éventuelle prédominance du monarque constitutionnel. De plus, la modernité politique apparaît plus souvent effective : si des élections libres sont absentes, si le pouvoir réel du parlement est sérieusement limité, si les libertés constitutionnelles sont souvent ignorées..., la centralité des discours sur la démocratie et sur la nécessité de son renforcement, la pratique des techniques procédurales et institutionnelles modernes avancées ne sauraient être pour autant occultées. Les écarts, les conduites non-institutionnelles, hors droit, trop voyants sans doute, ne peuvent reléguer dans l'ombre les inventaires impressionnants, et qui peuvent être dressés au quotidien, des institutions et des pratiques politiques modernes dans le Maroc d'aujourd'hui.

La nature de la production juridique, comme celle institutionnelle, compte avec le poids central du souverain et imprime un caractère «néo-patrimonial» au paysage marocain. Mais en même temps, par rapport à ce

(37) A un niveau plus déterminant, la théorie du «Commandeur des Croyants» entrave l'avènement d'une opposition au chef de l'État ; elle limite au minimum les capacités d'expression de l'opposition dans le domaine de la défense stratégique des intérêts de la nation et la définition de ses constantes. Voir MOATASSIME (M.) - *L'évolution traditionaliste du droit constitutionnel marocain*, - Thèse de doctorat d'État, Faculté de droit de Casablanca, 1988, 2 tomes (en arabe).

(38) CLASSE (A.) - *Le parlement imaginaire in, L'expérience parlementaire au Maroc*. - Casablanca. Toubkal, 1985 : 57-67.

paysage, la manie législatrice, moderne par la forme et le contenu, étonne quelque peu, surtout en ce que ce qu'elle produit, apparaît comme autant de réponses nécessaires, à des besoins sociaux vitaux (39).

Le prince néo-patrimonial est paradoxalement depuis très tôt un juriste professionnel. Il aime à se mouvoir à travers des normes juridiques et développe une véritable passion juridique (40). Il ne fonctionne pas par grandes ruptures, par des mouvements législatifs d'envergure, en marquant des tournants décisifs. Le législateur reprend son profil nettement «néo-patrimonial» en donnant cette impression de «bricoleur» tranquille retouchant patiemment les détails défectueux d'un meuble, en refaisant certains autres, en investissant parfois dans des compléments indispensables...

Que signifie l'intensité du mouvement législatif ? Une production active, effrénée mais «à vide», de grandes quantités de normes juridiques ? Le développement quantitatif de lois générales et impersonnelles ? La nature du droit produit confirme la prédominance d'une volonté d'intégration, d'unification, de dépassement des clivages tribaux et régionaux, d'achèvement de l'édification de l'Etat national. Mais loin de n'être qu'une production de formalismes purs, condamnés à l'inconsistance, cet activisme juridique montre l'aspect positif de l'édification étatico-juridique.

La tendance est confirmée par des indices de pratique juridique au niveau social : en témoignent les luttes sous différentes formes pour l'application du droit (41). Les nombreuses organisations et procédures stables de plus en plus valorisées par le public (l'usage du recours, la quantité des condamnations judiciaires des violations graves des libertés – l'amplication de la littérature des éléments doctrinaux et jurisprudentiels sur la garde à vue, la détention préventive, les droits de la défense, etc.) (42).

L'évolution de la fonction policière est un exemple particulièrement significatif de la juridicisation de l'espace «néo-patrimonial» en cours. Orientée vers la protection du régime, lieu de pouvoir discrétionnaire, elle s'entoure de secret et se donne par définition comme une zone rebelle au droit.

L'espace discrétionnaire de jadis s'est aujourd'hui considérablement juridicisé, les mécanismes juridiques de contrôle interne et externe se sont renforcés (43). Contrairement à ce que suggèrent les apparences de structures figées, la juridicisation s'est accompagnée d'une bureaucratisation substantielle (44).

(39) SAAF (A.) – De la politique juridique au Maroc, in *Droit et environnement social au Maghreb*, co-édition du CNRS ; Paris/Fondation pour les études islamiques et les sciences humaines de Casablanca, pp. 257-266.

(40) *Ibid* : 259.

(41) SAAF (A.) – Droit et Etat au Maroc. De la juridicisation de l'espace néo-patrimonial, in *Images politiques du Maroc*. – Rabat, Okad, 1987 : 95.

(42) *Ibid*.

(43) BOUTAYEB (B.) – *La notion de fonction policière dans le droit public marocain*. – Thèse de doctorat d'Etat, Faculté de droit de Rabat, 1989.

(44) *Ibid* : 123 et s. et surtout : 352.

D'autre part, les réactions aux images négatives de la police, lieu tabou tant du discours politique que juridique, se multiplient. L'image de la police est au centre de multiples préoccupations. Il est bien significatif que la problématique explicite de nombreux de ses éléments est de savoir comment rehausser l'image d'une police « mal considérée », de dépasser le dilemme d'une police contre la société, d'affirmer l'aptitude permanente à la réforme afin d'améliorer les rôles, la fonction et les attitudes de l'action (45).

Cette tendance générale au développement de la place et du rôle du droit dans la société aboutit à un rétrécissement de l'espace néo-patrimonial s'inscrivant dans un mouvement d'ensemble de ruptures des allégeances traditionnelles, à une distribution de rôles sociaux inédits, dans une ambiance de rationalisation de l'autorité, mais aussi de centralisation, de différenciation des structures politiques et de développement de la participation.

Parmi les traits principaux du Maroc politico-institutionnel mis en avant par le « clip » « néo-patrimonial », figure, en place respectable, le fait qu'il se donne comme incomplètement, sinon comme « anormalement » centralisé.

L'Etat marocain se déploierait volontiers au travers de chefferies locales pouvant servir d'intermédiaires relativement autonomes du pouvoir étatique en mal, ou en voie de recentralisation. Ainsi, historiens et anthropologues ont, à maintes reprises, saisi l'Etat déléguant son pouvoir dans certaines zones périphériques là où une forme de présence directe et effective pourrait lui être excessivement coûteuse, à des individus à la fois représentants du pouvoir central et patrons – potentats locaux, tout en étant nominalement des officiels chargés de défendre l'Etat. Ces individus dépendaient des assises locales de leur pouvoir beaucoup plus que des volontés étatiques et tendaient plutôt à jouer le rôle d'intermédiaires entre les exigences centrales et les intérêts locaux. Entre les sciences sociales coloniales et les représentations nationalistes, l'on est passé de l'idée de pays insoumis, autonomes, rebelles à l'Etat, à l'affirmation et à la demande de centralité.

La décentralisation en cours, graduellement sculptée (46), a pu être fréquemment lue comme une fragmentation du pouvoir entre des unités patronales de plus en plus petites. Manœuvre majeure dans les évolutions politiques du centre, elle n'en relève pas moins de l'ordre des structures.

(45) BOUTAYEB (B.), précité (p. 352) se fait l'écho de doléances émanant du cœur même de l'institution policière ; celles-ci sont significatives du nouvel état d'esprit qui prévaut dans cette zone sensible du pouvoir makhzenien : pour l'amélioration de l'accueil du public – information de celui-ci – simplification des procédures et circuits de décision – rationalisation de l'emploi – développement de la politique de formation – perfectionnement des « savoir-être », etc.

(46) L'examen de la production législative et réglementaire du Maroc indépendant permet de distinguer quelques mouvements principaux : 1966 semble l'année de l'agriculture ; en 1967, le législateur s'intéresse toujours au domaine de l'agriculture et organise la défense ; en 1969, il revient de nouveau à l'agriculture ; 1970 voit le retour du législateur à des préoccupations de réforme politique et institutionnelle. Mais patiemment, depuis au moins l'état d'exception, le législateur effectue le travail de découpage, du territoire, d'ajustement, réajustement... Le législateur revient constamment à la charge pour faire correspondre le découpage aux réalités changeantes.

L'étude des espaces locaux montre cependant que des marges d'autonomie ont existé et existent, que la périphérie n'est point totalement manipulable, qu'elle est capable d'action et de réaction.

D'autre part, les vieux thèmes de l'alliance des notables ruraux et du pouvoir central, les substituts ultérieurs de cette formule, en plus du thème actuel de la reconstitution de réseaux notabiliaires, seraient proches parents. La formule de l'alliance aurait été ré-inventée, par exemple à travers les vastes zones conquises au développement de l'espace urbain en dehors du droit central, impliquant les grands propriétaires, les tranches inférieures des classes moyennes, les autorités locales, le conseil municipal, la perpétuation de circuits d'autorité historiques (47).

Par le biais de connexions de réseaux notabiliaires locaux, les habitants des quartiers clandestins cherchent à éviter des sanctions et à s'inscrire dans des réseaux de soutien, de couverture, d'allégeance, en s'aidant de l'appui de l'appareil d'Etat. Ils tentent de prendre appui sur le conseil municipal et de s'emparer des représentations locales. Le bon candidat serait celui à même de protéger le quartier contre les menaces de l'administration. L'opération s'effectue en fin de compte avec l'appui de l'administration, dans le cadre de l'acceptation, la tolérance des pratiques illégales, la justification et la reconnaissance de la représentativité des réseaux, la prédisposition de l'administration à négocier avec eux le contenu des normes.

La fonction des réseaux notabiliaires consisterait alors à adapter l'uniformité de la norme centrale à l'hétérogénéité du périphérique en la rendant flexible (48). Ainsi la situation qui prévaudrait serait celle d'une plus grande centralisation/décentralisation ou d'une re-centralisation, conservant l'essentiel du contenu du modèle «néo-patrimonial».

Mais le travail de quadrillage, de mise sous tutelle, de prise en charge, de maîtrise, de forte présence de l'Etat, incontestable dans tous les recoins de son espace est si évident qu'elle incite à modérer de telles déductions. Qu'il soit aujourd'hui plus ou moins centralisé, qu'il le soit directement ou indirectement, cela le rend-il exempt de clientélisme, de régionalisme, des tendances ethniques, culturelles, linguistiques, confrériques ou autres ? Bien des données, des indices, confèrent une teneur substantielle au dépassement de la phase «néo-patrimoniale». Il en va ainsi de la différenciation marquée des notables par rapport aux agents du pouvoir (49), du processus de «laïcisation» générale du paysage (50), de la professionnalisation des autorisés (51) et de l'alphabétisation et l'instruction plus ou moins poussée des

(47) ABOUHANI (A.) – *Pouvoir local et espace urbain au Maroc. Le cas de Tabriquet nord à Salé*, thèse de doctorat d'Etat, Faculté de droit de Rabat, 1988, pp.77 et s. et pp. 263 et sv.

(48) ABOUHANI (A.). – *ibid.* : 208 et sq.

(49) BASRI (D.) – *L'agent d'autorité*, collec. de la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales (n° 25, série de langue française). Rabat. Imprimerie Royale, 1975, p. 120.

(50) LEVEAU (R.) – Islam et contrôle politique au Maroc, in *Islam et politique au Maghreb*, Paris, Editions du CNRS, 1981 : 271-280 – en particulier la seconde partie du texte intitulée La laïcisation de la société : 277-280.

(51) BASRI (D.), précité, notamment p.317 (Voir *supra* la note 27).

notables (52), de l'extension des préoccupations de modernisation (53) et d'une politisation plus marquée que par le passé (54).

Les modalités de celle-ci en particulier, attestent de la destructuration relative des anciennes alliances : les petits acquéreurs se regroupent dans « les Amicales » (55), affichant un grand apolitisme. Pour eux les compétitions locales ne recouvrent pas de grands enjeux sociaux, leur vote n'est pas déterminé par des considérations politiques, mais par la défense de leurs intérêts immédiats : équipements, reconnaissance par l'administration... Les formules de regroupement ont peu à voir avec les alliances politiques, mais elles expriment une volonté de réaliser des résultats en commun.

Il est évident que les séquelles du « néo-patrimonialisme » (du clientélisme/du patronage...) ne sont pas appelées à disparaître complètement. Dans tous les cas, l'Etat bureaucratique moderne ne peut être aucunement considéré comme incompatible avec le patronage et dans certaines circonstances, l'extension du patronage variera en proportion directe de l'intervention bureaucratique... Il est indiscutable que tous les systèmes ou les arènes politiques manifestent quelques formes de patronage... (56).

La vieille image d'un Maroc inamovible à travers les flux qui le traversent, celle d'une juxtaposition des structures, l'idée de dualisme, celle d'une multiplicité des logiques à l'œuvre, du caractère composite de sa formation politique ne paraît plus pouvoir rendre compte des évolutions actuelles. Les pesanteurs les plus contradictoires se sont multipliées au cours de la décennie actuelle. Et si l'on ne peut évaluer avec précision le degré de force avec laquelle il s'affirme, il est certain que le stade d'une société en désordre est dépassé, que le mouvement de « dépatrimonialisation » a gagné en profondeur, conquis de nouveaux espaces, bien qu'inégal d'une zone sociale à l'autre, bien que rythmé selon des répertoires variés et hétérogènes, et ne prenant pas encore, apparemment, une envergure décisive.

II. — ÉCONOMIE POLITIQUE DU NÉO-PATRIMONIALISME ET NOUVELLES TENDANCES.

La notion de pouvoir implique en principe non seulement la capacité d'influencer les activités des autres, mais aussi le contrôle des ressources. Les définitions généralement données du pouvoir insistent sur sa capacité d'énoncer des décisions exécutoires. Mais comme la prise de décision, le contrôle des ressources n'est pas spécifiquement politique.

E. Gellner mettait bien en évidence le caractère d'Etat gendarme comme corollaire du marché, par référence à l'idéal du marché de concurrence pure et parfaite, et son intolérance, voire son refus du clientélisme : « Dans

(52) BASRI (D.), précité : 404.

(53) BASRI (D.), précité : 406.

(54) ABOUHANI (A.), précité : 219.

(55) ABOUHANI (A.), précité : 311.

(56) WATERBURY (J.) — « An attempt to put patrons and clients at their place », *op. cit.* : 336.

la mesure où il s'en tient à son idéal d'intervention minimale et se contente de laisser le champ libre aux concurrents, de manière impartiale, il ne donne pas naissance aux relations de patronage» (57). Par contraste, la formule met en relief ainsi aussi bien le caractère incomplètement centralisé de l'Etat «néo-patrimonial», et l'état insuffisamment développé de sa bureaucratie, que les défaillances de son marché.

Certes, il peut être objecté que dans la mesure où dans un marché libéral les concurrents sont à égalité, la fin visée par la concurrence est de mettre un terme à la concurrence, et de faire naître des monopoles de toutes catégories. De ce point de vue, l'économie «néo-patrimoniale» ne constituerait pas une défaillance du marché, mais son prolongement naturel et incontournable, car intimement lié à sa dynamique (58). Le «néo-patrimonialisme» serait de toute manière inscrit au cœur d'un système de marché concurrentiel.

Néanmoins, le trait caractéristique du rapport entre pouvoir économique et pouvoir politique au Maroc s'analyserait avant tout par les prébendes diversement octroyées par le régime et pouvant être le cas échéant retirées. Il s'agirait d'une politique d'allocation des ressources revêtant une orientation toute particulière. Totalement maîtrisée par le pouvoir politique, elle s'effectuerait selon sa stratégie. Au lieu de répondre à une logique économique de la création et de l'anticipation, elle viserait d'abord à protéger le capital de soutien dont dispose le pouvoir. En principe, elle devrait être autonome, en fait, elle est subordonnée au politique. Le politique la manipule pour maîtriser directement les biens et renforcer son assise sociale en vue de la conquête de nouveaux rôles et de nouveaux pouvoirs dans le domaine économique. A travers l'inversion des déterminismes qui en découle, le politique se donne comme indépendant et l'économique apparaît comme subordonné (59). Telles seraient les caractéristiques générales du «néo-patrimonialisme», non seulement au Maroc, mais partout dans le Tiers-Monde : ce mode de domination serait inhérent aux situations de sous-développement économique.

Le caractère «néo-patrimonial» du *Makhzen* marocain résiderait d'abord dans sa démarche générale, une certaine manière de faire, une façon particulière de procéder, qui constituerait une structure de base, marquée par une volonté constante de rationalisation de la société dans sa globalité, malgré les mutations s'opérant dans de nombreux domaines (exode rural, urbanisation, industrialisation, développement de la classe, moyenne...) et ce, à un rythme accéléré. L'Etat disposerait du monopole de l'initiative, distribuerait selon ses besoins des domaines d'activités et des sources de

(57) GELLNER (E.) - *Patrons and clients*, op. cit : 3.

(58) BERDOUZI (M.) - *Problèmes d'interprétation et fondements conceptuels des approches anglo-américaines concernant le Maroc. Etude d'un corpus de travaux d'anthropologie et de sciences politiques*. - Thèse de doctorat d'Etat, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat, 1987, : 500.

(59) BEN ALI (D.) - «L'Etat et la reproduction sociale : changements économiques et inversions politiques», in EL MALIKI (H.) et SANTUCCI (J.C.). - ed, *Etat et développement dans le monde arabe*, Paris, CNRS, 1990.

richesses à la classe politique, et il se réserverait le droit, mais surtout l'aptitude, d'énoncer des objectifs globaux, et de coordonner ses moyens d'action. Empêchant l'avènement de situations économiques qu'il ne peut réguler, maîtrisant le changement, il s'efforce d'éviter tout bouleversement, toute dérégulation qui remettrait en cause l'édifice politique.

S'il n'a pu freiner les changements, le *Makhzen* aurait au moins réussi à ralentir les transformations qu'elles imposaient. La version marocaine du néo-patrimonialisme consisterait dans une reproduction de la formation sociale et économique à travers une combinaison équilibrée de ruptures économiques et de constances politiques. Ainsi le *Makhzen* réussirait-il à se maintenir et à persévérer.

Le *Makhzen*, promoteur de l'économie, cette promesse de progrès, s'imposerait comme producteur-diffuseur de rapports marchands, en même temps que leur garant. Organiquement constitué autour de la matérialité de l'Etat, l'économie est assumée par un appareil d'Etat centralisateur, lui-même défini comme une ressource politique, et investi de fonctions de légitimation considérables (60). La nécessité de légitimation apparaît comme le fondement objectif de l'accumulation du capital, et donc du projet de structuration sociale corollaire. L'intervention du *Makhzen* dans la sphère économique, par le biais du secteur public lui aurait permis d'instituer des rapports conformes à l'organisation moderne de l'activité économique et de normaliser ces rapports par l'intégration de nouvelles classes en formation (61).

La logique «néo-patrimoniale» est le mieux illustrée par les relations entre secteur public et Etat, surtout lorsqu'elle entrave son rendement et son efficacité sur le plan économique : elle s'inscrit dans la démarche générale de l'Etat qui vise à s'assurer par un contrôle permettant l'efficacité politique, et réduisant les marges d'autonomie de la société, et en se soumettant les élites économiques. Ici, la norme «néo-patrimoniale» informe et détermine le comportement des acteurs économiques.

L'Etat semble avoir toujours développé une conception «patrimoniale» du secteur public, comme ensemble de titres de faveurs accordés, en tant que biens propres à «la techno-bureaucratie», en échange de ses soutiens.

Ces différents segments de la techno-bureaucratie profitent des possibilités substantielles de négociation et de voisinage par rapport au centre du pouvoir. Il se constitue de véritables féodalités où la nomination à des postes de responsabilité correspond à une distribution de territoires, mais la dépendance vis-à-vis de l'Etat reste garantie.

(60) Selon BEN ALI – mais l'analyse est fort répandue – l'Etat entreprendrait des actions allant dans le sens du marché, encadrant les conséquences de celui-ci sur la cohésion sociale. D'une part, il pousse à l'expression du secteur privé en lui aménageant des possibilités de produire des profits élevés (code d'investissement, marocanisation, privatisation...) et en s'interdisant d'influencer les prix des marchandises produites par ce secteur ; d'autre part, il chercherait à diminuer les effets pervers de cette liberté par une politique de stabilisation des prix des denrées de base (caisse de compensation) ou de lutte contre le chômage (Promotion nationale)...

(61) *Ibid.*

Nombre de recherches dans le domaine économique ont très tôt établi cette orientation comme fondamentale au sein de l'Etat marocain actuel. La prépondérance des transferts financiers Etat/entreprises, surtout non industrielles (62), la filialisation non contrôlée des entreprises publiques (63), la perte presque totale des fonds octroyés par l'Etat pour le financement de ces entreprises (64), constituent des indices fort significatifs du «néo-patrimonialisme». Celui-ci caractériserait jusqu'aux structures mêmes des entreprises publiques.

La nature de la gestion des entreprises publiques permet de dévoiler jusqu'à quel point, elles sont considérées comme patrimoine particulier de la techno-bureaucratie. Celle-ci concentre entre ses mains des pouvoirs administratifs, politiques et économiques très larges. Elle contrôle effectivement le capital étatique et l'emploi à son gré. La critique économique a souvent attiré l'attention sur le comportement des administrateurs, déterminés dans leurs décisions en fonction d'intérêts personnels et en vue d'entretenir des réseaux de clientèles au détriment de toute rationalité, non seulement économique, mais même administrative. Elle a par ailleurs associé les déficiences administratives au caractère personnel de la gestion «néo-patrimoniale».

Mais les démarches «néo-patrimoniales» n'englobent pas seulement les espaces de l'Etat. Le grand capital privé bénéficierait également de multiples avantages par rapport au petit et moyen capital (65). Ces «facilités» ont largement contribué au blocage de celui-ci : accès préférentiel aux circuits de financement (à court et moyen, long terme) ; entretien de relations privilégiées avec l'administration et les partenaires étrangers ; réalisation des meilleures occasions d'investissement ; accaparement d'une partie des marchés publics...

Cette démarche de l'Etat n'est pas particulière à des secteurs stratégiques, comme le secteur public ou ce qui est appelé «le grand capital privé». Il s'agit de la «logique générale» du pouvoir économique conduisant à une situation de «clientélisation de la société» (66), de «satellisation des groupes sociaux par l'Etat producteur distributeur ou redistributeur» (67).

Sur ce plan, l'image esquissée du *Makhzen*, impressionnant édifice néo-patrimonial, présente celui-ci comme une machine terrible de récupération, omniprésente, omnisciente, surpuissante, uniformisante, digérant en toute aisance la société et toutes les velléités d'émancipation qui y naissent. D'autre part, cette perspective dissocie l'Etat du *Makhzen*, déployant des visions essentialistes de l'Etat et de la société, et de plus, séparant le *Makhzen* de ses élites et de l'ensemble de ses pourtours organiques, le réduisant au carré

(62) DOUMOU (A.). — *Etat et capitalisme au Maroc*. — Rabat, Edino, 1987 : 220 et s.

(63) *Ibid* 2 : 21 et sq.

(64) *Ibid* : 225.

(65) SAADI (S.M.) — *Les groupes financiers au Maroc*, Rabat, Okad, 1988 : 183.

(66) CAMAU (M.) — Etat, espace public et développement : le cas tunisien, in *Etat et développement dans L: monde arabe*. — op. cit.

(67) *Ibid*.

du « pouvoir central » au sens le plus étroit, le faisant apparaître comme un groupe particulier, occultant ses fonctions de groupement à vocation universelle, lui déniaient toute justification morale autre que celle de devoir répondre à la demande de maintien de l'ordre et de distribution des ressources. Enfin les formules « néo-patrimonialistes » semblent trop flagrantes, trop synthétiques, excessivement exotiques, et leur effet pédagogique trop voyant pour refléter l'essentiel de la réalité et ne pas susciter doute et interrogations. Elles sont aussi trop répétitives pour ne pas apparaître suspectes. Une série compacte de faits en défient la pertinence.

Un ensemble d'indices significatifs semble montrer la logique de continuité de l'évolution sociale du Maroc de plus en plus ébranlée par des changements importants. Au-delà des restructurations économiques et sociales en cours, la crise dans sa phase actuelle, semble exprimer des dynamiques historiques nouvelles. Les réformes proposées, quelles que soient leurs limites, pourraient être l'expression du développement d'un esprit libéral de type nouveau dans la gestion gouvernementale de la crise. Ainsi les mesures économiques récentes peuvent témoigner de l'existence de nouvelles tendances dans le champ économique.

Le mot d'ordre de « désétatisation » de l'économie avancé depuis le début de la décennie 1980, au nom de la restructuration de l'économie nationale, s'effectue officiellement au bénéfice du secteur privé. Il renvoie à une politique suffisamment significative pour pouvoir apparaître comme une limite fondamentale du « néo-patrimonialisme ». Il est en effet assez douteux d'affirmer que l'Etat n'a jamais été aussi clientéliste qu'aujourd'hui, que les limites entre le public et le privé sont de pure forme, que la désétatisation pourrait être le meilleur cadre de redéploiement du clientélisme d'Etat, qu'elle n'est que le produit des pressions venant de l'extérieur.

L'examen du rôle du secteur public rappelle cependant les tendances profondes qui l'orientent dans l'accumulation du capital, et sa place centrale dans la fonction de légitimation de l'Etat. Il montre qu'il ne relève pas simplement de l'esprit de manipulation qui serait génétiquement inhérent au *Makhzen*. La nouvelle redistribution des pouvoirs économiques ne semble pas devoir être réduite à une politique que l'on peut tenter d'éviter car elle risque d'engendrer un rétrécissement de l'espace social du régime politique, du côté même des catégories sociales qui le fondent. Il est en effet notoire que la privatisation, dûment entreprise peut signifier le transfert du pouvoir économique d'une proportion importante de la techno-bureaucratie, propriétaire effective des entreprises publiques, au bénéfice du « grand capital privé ». Un tel transfert, en dépit des risques qu'il comporte, reste malgré tout envisagé par le pouvoir « néo-patrimonial », bien que ce pouvoir soit « néo-patrimonial ». Et si la possibilité d'effectuer des choix en la matière apparaît comme faisant défaut, tant le travail de déstructuration/restructuration est profond (68), il est légitime de douter que ce pouvoir soit encore, de par sa tendance principale, « néo-patrimonial ».

(68) MALKI (H.EI.) et DOUMOU, art. précité.

L'étude de la structure financière des grandes entreprises au Maroc a pu révéler, que les centres de décision les plus importants contrôlant le tissu économique marocain (principalement le capital étranger, «le capital technobureaucratique», le capital financier) ont connu une nouvelle redistribution des pouvoirs économiques. Celle-ci s'est effectuée au profit du grand capital familial, et du capital techno-bureaucratique et ce à travers une dynamique d'association-substitution au capital étranger dans le cadre des différentes vagues de marocanisation, de manière limitée, partielle, certes, mais réelle (69). Cette dynamique dite d'association – substitution du capital marocain au capital étranger qui s'est enclenchée, a favorisé le développement d'une base d'accumulation propre de la grande bourgeoisie privée. La situation de bourgeoisie compradore, simple intermédiaire du capital impérialiste, semble aujourd'hui relativement dépassée.

Par ailleurs, le libéralisme du *Makhzen*, même sur le plan économique, a toujours été reçu avec beaucoup de circonspection. Les thèses participant du modèle «néo-patrimonial» n'ont cessé d'affirmer que l'Etat *Makhzen* ne peut tolérer l'Etat libéral qu'à condition que celui-ci ne bouleverse pas les formes de reproduction du premier : «le libéralisme se trouve inscrit dans un espace dont les frontières sont tracées par le *Makhzen* et pour lui» (70).

L'exercice 1988 du gouvernement se distinguerait par le nouvel esprit libéral qui marque les choix fondamentaux du prince (71). Les limites financières et sociales des générosités de la politique économique en œuvre ont été explicitement reconnues (72). Le gouvernement lui-même a exprimé sa volonté d'entreprendre les réformes de certaines de ses variantes instrumentales principales (comme le code des investissements) et y a déjà en partie procédé. Ainsi un libéralisme d'un type nouveau se profilerait dans le discours et dans la pratique officiels. Le coût financier et social de l'issue libérale à la crise actuelle paraît intégrer – et le fait semble inédit – les différents acteurs sociaux. De l'avis des responsables, «l'économie libérale implique pour les différents partenaires des droits mais aussi des obligations» (73). Ainsi une critique des tolérances et générosités de la politique économique de l'Etat au bénéfice du secteur privé, est aujourd'hui dûment entreprise et soumise à réexamen.

Non seulement les structures, la démarche globale dans son essence, mais aussi la politique économique conjoncturelle du pouvoir politique s'inscrivaient – affirme-t-on – dans le système «néo-patrimonial».

Même si le prix du phosphate local a retrouvé l'ancien niveau de 1960 à 1982, comme le pays ne profite pas de rente pétrolière, le doublement de la population et l'urbanisation qui se sont produits n'ont pas permis l'augmentation des ressources : elles n'ont augmenté globalement que d'une fois et demi.

(69) SAAFI (M.S.), *op. cit.* : 223.

(70) BEN ALI (D.), précité.

(71) MALIKI (H.El.) et DOUMOU (A.), précité

(72) *Ibid.*

(73) Discours du Ministre des finances devant le Parlement le 13/1/88.

L'envoi de fonds par les travailleurs émigrés a pendant longtemps compensé les défaillances de la production intérieure. Mais il a été marqué par l'instabilité et une tendance à la baisse, d'autant plus que l'émigration a été arrêtée par les pays d'accueil. L'élargissement du marché de la Communauté économique européenne a rendu plus difficile les possibilités d'exportation des produits marocains (fruits, primeurs, textiles...).

Au début des années 1970, alors que la plus grande partie du secteur privé marocain était encore sous contrôle étranger, après les secousses de 1970 et 1971 et le déclenchement de l'affaire du Sahara, la situation était mûre pour une tentative de contrôle du secteur privé par le Makhzen (74).

On put observer à cette occasion comment l'Etat «néo-patrimonial» dirigeait ses disponibilités économiques. Il s'employa à permettre à la première génération de dirigeants politiques et administratifs ayant accédé au pouvoir dans les années 1960 d'acquérir des positions clés dans le secteur privé.

Les entrepreneurs étrangers allaient être remplacés par une nouvelle génération d'élites marocaines choisies par le pouvoir central : anciens ministres, directeurs d'office, responsables au sein des entreprises publiques (75). La situation privilégiée dont ils bénéficièrent leur permit de relancer l'investissement, grâce notamment à des facilités de crédit.

Mais il est vrai que ce type de processus «dépend de l'afflux continu de récompenses matérielles et honorifiques aux élites-tampons» (76). Il a été démontré que celles-ci se sont faites par des financements externes (la Promotion nationale, la politique des grands barrages, la politique du secteur public...). La distribution des récompenses s'effectue sur la base de la vulnérabilité de ceux qui en profitent, du caractère instable de leurs acquis, de la facilité de manipuler les corps politiques et les personnes.

La situation a évolué dans la mesure où la capacité distributive de l'Etat s'est considérablement réduite avec le retrécissement de ses marges de régulation des flux économiques. Les ressources internes et externes que distribuait le pouvoir politique (77) afin de garantir sa stabilité, deviennent de plus en plus rares.

La raréfaction des ressources est attestée par des tendances durables de l'économie marocaine : la détérioration de la balance commerciale (78),

(74) LEVEAU (R.) – Pouvoir politique et pouvoir économique dans le Maroc d'Hassan II dans *les Cahiers de l'Orient* (6), 2eme trimestre 1987 : 33.

(75) *Ibid* : 35. L'auteur écrit à propos des nouveaux arrivants : « Arrivés au sommet de leur carrière à l'âge de 35-40 ans, ils empêchaient l'accès aux responsabilités à tout un groupe de jeunes technocrates qui s'estimaient plus compétents, plus diplômés et moins corrompus que leurs aînés ».

(76) BADIE (Bertrand) – *Culture et politique*. – Paris, Economica, 1986.

(77) LEVEAU (R.) – Stabilité du pouvoir monarchique et financement de la dette, *Maghreb-Machrek* (118), 10/11/12/ 1987 : 5-19.

(78) Les importations de pétrole sont passées de 300 millions de dirhams en 1973 à 7 milliards en 1983.

l'alourdissement de la dette directe et indirecte (79), les hausses draconiennes induites par la politique de vérité des prix (80)...

S'il n'y a que peu ou rien à distribuer en termes matériels face à la surcharge de demandes, les ressources symboliques constituent-elles une voie de recours ? Le pouvoir marocain disposerait de ressources symboliques l'habilitant à revendiquer les référents universalistes de l'Islam (81). L'argument semble relever d'un cas de figure où la légitimation par les symboles n'est pas basée uniquement sur la promesse d'un accomplissement futur. La tension de la demande « terrestre » en relativise les effets, d'autant plus qu'elle s'accompagne d'une situation de blocage des circuits d'élitisation. Le patronage devient en effet de la dépendance lorsqu'il y a extorsion sans avantages réels assurés aux protégés, en raison de la raréfaction des ressources. Les limites de la capacité distributive du pouvoir « néo-patrimonial » sont sérieuses et rendent difficile sa persévérance à travers des modalités identiques à celles du passé.

Dans ce contexte, le comportement culturel des acteurs économiques revêt une importance aigue : à l'occasion d'épisodes divers de la vie politique et économique, les groupes économiques se sont montrés réticents (82).

Le pouvoir central peut continuer à maîtriser l'économie, rester la source de l'essentiel des pouvoirs économiques en place. L'extension de ce champ d'activité dans les années 1970 n'en a pas moins assuré aux chefs d'entreprises un poids dans le système renforçant leur autonomie de groupe. Une certaine marge d'autonomie se développe, mais sans atteindre le niveau d'une indépendance : la bourgeoisie reste en effet dépendante tant du point de vue financier, technologique que commercial du capital central.

Une grande partie des dynamiques économiques semble désormais échapper au pouvoir « néo-patrimonial ». Les contraintes du système, ses aspects arbitraires et irrationnels, les obstacles qu'il dresse face à une économie de marché authentique sont de moins en moins tolérés (83).

La différenciation est en effet plus grande aujourd'hui au sein des catégories sociales aisées, détentrices du pouvoir économique. Elles comportent des fractions éclairées, peu soucieuses des intérêts individuels immédiats, préoccupées davantage, dans le contexte de la crise économique actuelle par la rationalisation à long terme de l'ensemble du système économique.

(79) Avec la hausse des taux d'intérêt comme effet des politiques de resserrement monétaire faisant reculer l'inflation tout en faisant grimper les taux d'intérêt nominaux, le déclin du taux mondial d'épargne lié à l'augmentation du déficit du budget fédéral américain, le recul de l'épargne privée/ou publique réduisant la capacité d'emprunter à l'étranger...

(80) Diminution de 20 % des subventions d'Etat aux denrées essentielles pour comprimer les dépenses publiques.

(81) BRAS (J.Ph.), précité. De même CAMAU (M.) – Tarajji ya dawla ou la force de l'espérance. Propos sur le désengagement de l'Etat en Tunisie. – *Bulletin du CEDEJ*, 23, 1er semestre 1988 : 81. Voir aussi GEERTZ (Cl.) – *Islam observed. Religions development in Morocco and Indonesia*. – New Haven and London. Yale University Press, 1968 : 77 et LAROUÏ (A.) – La monarchie garante du processus démocratique, article précité.

(82) Voir *Le Libéral (magazine)*, La grogne du patronat, (28), juin 1990 : 21 et sq.

(83) LEVEAU (.) – Pouvoir politique et pouvoir économique dans le Maroc de Hassan II, article précité : 38.

Des perspectives différentes d'interrogation permettent de décrypter d'autres changements dans le champ économique, qui échappent au système explicatif fourni par le modèle «néo-patrimonial».

Des analystes économiques, se situant à un niveau d'observation primaire ont pu distinguer trois étapes dans la vie économique du Maroc indépendant (84). La première étape se serait caractérisée par des mouvements classiques : les commerçants furent les premiers à se transformer en industriels ; les agriculteurs investirent dans l'immobilier. Au cours de cette phase, les commerçants s'intéressèrent à l'agriculture, notamment en rachetant des fermes de colons.

Dans une seconde étape, un nombre croissant de médecins, avocats, pharmaciens, comptables... peu attirés par la fonction publique, s'introduisent et s'installent dans le secteur économique privé. Peu nombreux au départ, ils s'enrichirent rapidement et considérablement. Les capitaux accumulés leur permirent de se transformer en entrepreneurs. Ils ne disposaient pas du savoir faire des commerçants, mais par rapport à ces derniers, leur avantage est certain : leur niveau universitaire leur permettait de s'installer dans des créneaux où se créent d'ailleurs des sortes de monopoles (85). Cette distribution des rôles enclencha une dynamique sociale : ces «entrepreneurs du dimanche» furent rapidement concurrencés par les paysans. L'interdiction de l'importation de la banane avait alors contribué au développement de sa culture sous serres, permettant des profits élevés. Mais les paysans s'y adonnant également, il en découla une baisse des prix. L'entrepreneur du dimanche changea de culture et s'adonna à celle des kiwis, puis à celle des roses.

Une délimitation des traits distinctifs des profils des nouveaux entrepreneurs marocains peut être tentée. La charge de leur entreprise n'est pas leur profession principale. Ils choisissent l'agriculture pour y investir. Ils travaillent dans de petites superficies. Ils choisissent pour leurs activités les spéculations à haute rentabilité. (86)

Ainsi «l'entrepreneur de profil nouveau» a contribué au bouleversement du paysage de la campagne marocaine. Il a provoqué un changement dans les mentalités du paysan. Celui-ci, en s'appropriant les idées, les techniques de «l'entrepreneur du dimanche» sauve sa terre en modernisant son exploitation (87).

L'histoire de la vie économique du Maroc indépendant se prolonge à travers une troisième étape. Une génération différente d'entrepreneurs prolifère aujourd'hui, investissant dans maints secteurs économiques. Elle se

(84) AKALAY (O.) — *Un regard sur l'économie marocaine*. — Casablanca, Wallada 1990 : 115-121.

(85) AKALAY observe que l'industrie pharmaceutique revient aux pharmaciens ; et aux avocats et médecins, l'élevage moderne pour la production laitière, le poulet de chair, les cultures sous serres, la production de bananes, les kiwis, les roses... *ibid*, pp. 115-116.

(86) AKALAY écrit : «...les premières spéculations demandaient peu de qualification à la main-d'œuvre, la culture de la rose, par contre exige une main d'œuvre qualifiée qui a terminé le premier cycle scolaire et reçu un enseignement agricole dans les centres de travaux dépendant du Ministère de l'Agriculture». *Ibid* : 117.

(87) *Ibid* : 117.

distingue des deux précédentes en ce qu'elle est le fait de jeunes gens issus des grandes écoles d'ingénieurs, n'ayant ni capitaux, ni expérience commerciale particulière, mais se plaçant dans des secteurs d'activité hors d'atteinte des commerçants et des entrepreneurs amateurs (88).

Mouvements de surface sans doute, images naïves peut être, mais intuitions fortes d'opérateurs économiques ayant peu le droit de s'égarer, face à un champ malmené par des flux que rien a priori n'empêche de devenir de plus en plus irrésistibles.

III. – ÉTAT NÉO-PATRIMONIAL ET DEVENIR DE LA SOCIÉTÉ

Les analyses basées sur le concept de patrimonialisme touchent peu à la question de la nature des structures de la famille ou des structures sociales (89). Elles sont centrées sur le pouvoir personnel et son environnement immédiat. Ainsi, J. Waterbury lui-même procédait plus à la description d'un type de «pouvoir personnel», sans expliquer les formes d'articulation socio-économique et socio-politique se développant autour de lui, entre élites et masses, ou de manière générale entre dominants et dominés. Mais derrière le pouvoir, les traits caractéristiques de l'arrière-pays social sont faits de «reconnaisances communautaires», des «structures segmentaires de la société», de l'existence d'une aristocratie jouissant de privilèges et permettant peu la mise en place de contre-pouvoirs, de l'ambiance particulariste de l'ensemble donnant des armes au centre politique et légitimant sa prétention à universaliser sa domination.

Le rôle central du *Makhzen* dans le façonnement de la société dans son ensemble est souvent mis en relief. Il jouerait sur deux rationalités à la fois : d'une part l'intérêt, la recherche de profit, la famille nucléaire, l'individualisme et d'autre part les valeurs traditionnelles. Dans cette structure double, la nouvelle socialisation se mêle à l'ancienne. Dans cette mixtion, la mobilisation des deux registres, celui des individus libres et égaux – les éléments fondateurs d'une nouvelle société – et celui des sujets traditionnels serait délibérée, construite et dûment planifiée (90).

La place et le rôle du Leviathan *Makhzen* sont une nouvelle fois amplifiés, exagérés, et son travail de manipulation, voire de façonnement sur la société est représenté de façon trop unilatérale. Il apparaît comme jouant non seulement du pouvoir, de l'économie, mais de la société dans son ensemble. Dans la bonne tradition des analyses «néo-patrimonialistes», la société est donnée comme plus ou moins amorphe, tout au plus, traversée de flux atypiques et insignifiants. L'Etat serait-il ici par définition

(88) ALAKAY conte la percée d'une jeune société d'ordinateurs (la société 3 I). (Ibid, p. 120) et en conclut que «l'entreprise privée a enfin obtenu ses lettres de noblesse...».

(89) WATERBURY (J.). – An attempt to put patrons and clients at their place, précité : 329-330, 334. Écartant toute référence exclusive au politique, et étendant le champ d'application du «patronage» à l'ensemble des activités sociales J.W. tente de remettre patrons et clients à leur place.

(90) BEN ALI (D.), précité. Mais y a-t-il tout de même une société civile au Maroc ?

éternellement plus fort que la société ? ou celui-ci ne ferait-il que refléter celle-là ? La question (« qui fait l'autre » ?) est bien entendu décisive, mais ne saurait recevoir de réponse satisfaisante. La démission « génétique » de la société laisse-t-elle le champ libre à un Etat qui ne peut qu'en profiter ?

L'Etat *Makhzen* est même surestimé et son image rendue invraisemblable lorsqu'il est présenté comme manœuvrant en maître quasi absolu au milieu des tourmentes sociales les plus diverses (dérides démographiques, crises économiques, chômage, urbanisation dérégulée, ...).

La centralité de l'Etat et, dans celui-ci, d'un groupe, ou même d'un personnage, apparaît comme la donnée de base de son « néo-patrimonialisme ». Mais alors comment expliquer les irrptions violentes ou non, de la société marocaine, ou de certains de ses secteurs, au cours de la dernière décennie ? Comment expliquer les variétés et les densités des implications sociales au cours de cette période ? Derrière la question de la nature des changements sociaux en cours dans le système « néo-patrimonial », est posée la problématique des conditions actuelles de la participation politique des individus marocains, de la modernité de leur individualisme, et de leur passage au statut de citoyen-militant.

Des changements considérables ont remué l'arrière-pays social (91). Les divers lieux sociaux offrent du Maroc autant de terrains d'observation où s'élaborent les mobilités spatiales et économiques les plus soutenues et les mutations qualitatives les plus profondes.

Dans les différents espaces sociaux, de nombreux éléments relevant du traditionnel se reproduisent toujours en force, mais le mouvement de modernisation gagne davantage de terrain. Son extension semble constituer la tendance dominante (92).

Les espaces de santé, d'éducation, du tissu industriel, des équipements sociaux, ... s'étendent et se renforcent au moins en termes absolus que les discours du type populiste caractérisent comme insuffisants. Débordé par les urgences, le pouvoir doit répondre aux attentes par le renforcement et l'élargissement continus de ces espaces. La légitimation par le moderne devient l'élément central de l'activisme social de l'Etat. Il s'effectue dans le

(91) Certes les données statistiques ne disent pas tout, mais ne sont pas dénuées de signification. Entre 1960 et 1984, la population a doublé de 11,5 à 21 millions, 70 % des habitants étaient âgés de moins de 30 ans, 42 % de moins de 50 ans. 35 % de la population étaient urbaine en 1960, et 45 % en 1984 avec plus 20 % vivant à la périphérie des centres urbains. Le nombre des villes est passé de 107 en 1960 à 200 en 1984. Entre 1971 et 1982, le nombre des étudiants a plus que doublé. L'éducation et la santé mobilisent près du tiers des dépenses du gouvernement. L'analphabétisme reste à un niveau de 65 % en 1982, mais il était de 75 % en 1975. Quant au revenu moyen sur 3,1 millions de ménages, 2,5 vivent avec un revenu moyen inférieur à 900 par mois. Ces transformations, à supposer même qu'elles ne soient que quantitatives, ne contribuent-elles pas à l'avènement d'une forme de dépassement de l'Etat néo-patrimonial ?

(92) HARITHI (A.) - *Essai d'approche de l'Etat dans les sociétés dépendantes. Le cas du Maroc contemporain*. - Thèse doctorat de 3ème cycle. Sciences économiques système d'information et de programmation économiques. 1983.

même temps une œuvre de normalisation, d'assujettissement, de soumission de la société. Les nouvelles modalités disciplinaires se généralisent (médecins-malades, éducateurs-éduqués, ingénieurs-techniciens, etc.)

Ne s'agit-il cependant, au total, tout compte fait, que de modernités inaccomplies ? Doit-on conclure, en paraphrasant G. Corm (93), aux paradoxes cruels d'une modernité qui ...«émancipe les peuples pour mieux opprimer les individus» ? Parmi les différents sens de l'attitude individualiste distingués par Michel Foucault, le premier permet de la caractériser «par la valeur absolue qu'on attribue à l'individu dans sa singularité et par le degré d'indépendance qui lui est accordé par rapport au groupe auquel il appartient et aux institutions dont il relève» (94). Dans une évaluation des continuités et des ruptures de l'ère «néo-patrimoniale» autour de l'Etat marocain, la définition pose directement la question des droits et des obligations politiques et celle du passage de l'individu au citoyen. L'éclairage par les types idéaux relativement anciens ne saurait en tous cas primer sur les transformations quantitatives et qualitatives en cours sur le plan social.

L'idée selon laquelle il n'y aurait pas d'individualité identifiée comme telle, mais plutôt des collectivités fictionnelles comme la tribu ou la zaouia et que la régulation s'effectuerait par négociation et marchandage entre le pouvoir et les élites, et non entre l'Etat et l'homme du commun paraît grossière, même appliquée essentiellement au passé.

L'émergence de l'individualité semble s'être affirmée aussi dans la société traditionnelle, même de manière particulière. Un profil d'individu semble avoir commencé à transparaître avec l'apparition de la propriété privée, et surtout le phénomène de l'endettement. Il est courant de constater que dans le Maroc du XX^e siècle, l'Etat fait prévaloir la responsabilité des individus, dépassant ses propres pratiques où les seuls interlocuteurs privilégiés étaient l'Etat, ou les collectivités et les communautés avec lesquelles celui-ci entrait en rapport (95). L'individu apparaît désormais comme une entité à part entière, que l'Etat rencontre sur les routes des douars, des souks et surtout des villes et non plus comme un point d'imputation technique, abstrait, entre lui et les groupements primaires. A ce titre, il tente de le sanctionner directement. L'emprisonnement des individus délinquants, ou des débiteurs insolvables confirme cette tendance (96). L'Etat ne se retourne plus aussi fréquemment vers les entités-mères – la famille ou la tribu. L'extension du capitalisme, l'œuvre juridique et institutionnelle du protectorat n'ont pu qu'accélérer le processus de désarticulation des groupements premiers et l'affirmation des entités individuelles.

(93) CORM (G.). – *L'Europe et l'Orient. De la balkanisation à la libanisation : Histoire d'une modernité inaccomplie*. – Paris. La Découverte, 1989 : 149.

(94) FOUCAULT (M.). – *Histoire de la sexualité*. – T. III. *Le souci de soi*. – Paris, Gallimard, 1984.

(95) Le phénomène apparaît à travers la reconnaissance de la propriété privée et l'imposition de la propriété individuelle dans le tertib de 1881.

(96) ENNAJI (M.) et TOZY (M.). – La prison au Maroc au XIX^e siècle. – *Lamaliif*, (186), 1987.

La relative mobilité sociale entre les différentes catégories sociales, catégories d'âge, rubriques socio-professionnelles, dans les rapports hommes-femmes, et dans les nouveaux pôles politiques et institutionnels favorise le développement de l'individualité. Ces pôles n'ont cessé de changer et la politique s'active désormais en des lieux conférant une présence politique nouvelle aux individus.

Certes, la société marocaine est encore très intégrative, trans-individuelle, et les individus que l'on y rencontre restent à proximité de plusieurs cercles (famille, clientèle tribale, rurale, citadine, confrérique, maraboutique, *Makhzen*...). Cependant les traits saillants du profil général (physique, vestimentaire, moral, les gestes, les préjugés, les clichés et les convictions politiques...) des «individus» marocains, même ceux des ruelles des médinas ou des chefs-lieux ruraux, bien que ne reproduisant pas encore ceux des individus occidentaux, convergent vers eux.

Les relations «néo-patrimoniales» sont fortement imprégnées de fidélité, de loyauté, d'amitié, de réciprocité, d'attitudes de respect, de déférence, et, dans le consentement, d'une ambiance de sujétion (97), d'homages marquant l'ensemble des comportements corollaires. Le lien de dépendance personnalisée confère son trait distinctif à l'éthique de cette forme politique. Mais ce stade de «lien plus au moins durable entre deux échangeurs dont les positions respectives de richesse et de pouvoir sont asymétriques» (98), n'est-il pas largement dépassé depuis l'avènement des associations, unions, partis politiques, etc. dans le rôle de «médiation – courtage» antérieurement assumé par les personnes physiques? N'est-on pas entré dans l'ère des «patrons-courtiers personnels»? Cela ne favorise-t-il pas le passage de «la politique des clients» à celle des masses? (99). La sociologie politique appliquée au Maroc a depuis quelques temps déjà repéré ces tendances lourdes et suggéré que ces formes de dépassement de la transindividualité, réunissaient les conditions propices à l'affirmation de l'individualité, en particulier sur le terrain politique (100).

Il serait vain de tenter de répertorier de manière exhaustive l'ensemble des déplacements et des mutations survenus et qui contribuent à éroder le système néo-patrimonial dans ses ultimes soubassements. Néanmoins, peuvent être cités comme des indices certains de ces affirmations nouvelles : la captation de l'esprit technique, la technicisation manifeste, la rationalisation croissante de la société marocaine et la professionnalisation qui en est l'une

(97) WATERBURY (J.) – *Le Commandeur des Croyants*, précité : 128.

(98) Sur cet aspect, voir l'analyse de BERDOUZI (M.), *op. cit.* : 541 et sq.

(99) BROWN (K.) – Changing forms of patronage in a Moroccan city, in GELLNER et WATERBURY. – *Patrons and clients*..., *op. cit.* : 322.

(100) L'individualité obéit toujours à des points d'identification sous plusieurs formes : le processus d'identification pyramidale/reproduction des couches sociales dans le cadre de ses propres frontières/identification circulaire... voir KHATIBI (A.) – «Changement social et individualité» in *Al-Asas*, dossier sur «Le changement social au Maroc», – (80), juin-juillet 1987 : 6-9.

La sociologie du terrain a constaté que dans certaines zones urbaines pauvres, les gens sont d'abord repérés à travers leurs parents. Il est vrai que bien des rapports sociaux n'ont pas encore reconnu l'individualité. Mais il faut reconnaître le travail des institutions : elles ont créé des conditions préparant à l'autonomisation de l'individu. Par l'instauration de cartes d'identité, à travers des institutions comme l'école, l'Etat individualise, crée des individualités...

des multiples expressions ; l'impression que des ruptures qualitatives, des dépassements qui se sont affirmés dans le cadre de champs comme celui des droits de l'homme. L'extinction progressive, l'absorption des intellectuels dits « critiques » est significative en ce qu'elle comporte comme phénomène de reflux des ferveurs idéologiques, de désenchantement du monde, mais aussi en ce qu'elle dévoile comme capacités nouvelles de l'Etat à la récupération, à l'intégration et à la consommation des forces oppositionnelles (101).

Les mutations s'avèrent d'une portée considérable, en des lieux aussi essentiels que la structure familiale et les institutions corollaires. Ainsi dans le cas du mariage, concernant le choix du conjoint, il semble que les arrangements restent toujours plus importants que le sentiment amoureux. Parallèlement aux affinités sociales, culturelles ou géographiques, l'institution du mariage, selon les anciens modèles, reste présente dans les représentations et détermine toujours les destinées des individus. Les transformations économiques, sociales et culturelles n'ont point affaibli la valeur du modèle traditionnel. Mais derrière le modèle matrimonial dominant (le modèle parental, l'endogamie, la polygamie), un processus d'individualisation s'affirme de manière croissante. Des sondages circonscrits, et vraisemblablement représentatifs à l'échelle nationale, ont permis de montrer que la tendance dominante est de ne plus considérer la famille comme cadre privilégié de la création des unions (102). Corollaire de l'individualisation croissante des revenus, cette hostilité contre l'ancien et le désuet, s'accompagne d'une multiplication des fréquentations pré-nuptiales, l'acquisition d'une culture anti-conformiste (103) qui ne peut manquer d'avoir des répercussions sur le système dans son ensemble.

La délimitation, la quantification et la détermination des types d'équipement collectif et privé, de services, d'habitat, de style de vie, d'organisation et d'aménagement, l'étude des relations de ces centres avec leur environnement immédiat et de la structure urbaine sur le plan national pourraient indiquer jusqu'à quel point le modèle urbain en cours dans le monde rural marocain en général est un modèle makhzénien, « néo-patrimonial », déployant une modernisation par en haut, sans être l'expression d'aspirations locales (104). En particulier, le fait qu'elles considèrent les paysans et les populations rurales comme de simples sujets dont le rôle se limiterait à l'exécution pure et simple des décisions prises au sommet, rejetant le principe des initiatives privées, pose le problème de la participation des individus (105).

(101) L'intégration des intellectuels critiques que relève M. CAMAU, signifie aussi le renforcement des capacités (modernes ?) de récupération de l'Etat et l'usage d'autres ressources que les moyens de la corruption traditionnelle, de l'arbitrage, de la violence, de la menace de violence...

(102) ABOUMALEK (Mostafa) - *Essai d'une typologie sur les stratégies matrimoniales : le cas de Casablanca*. - Mémoire de D.E.S., Faculté de Droit de Casablanca. Janvier 1990.

(103) MEKOUAR (M.A.) - Les couples non mariés en droit marocain. - Communication, au XIIème congrès international de droit comparé. Sidney Melbourne 1986 (exclusion légale certes, mais il est difficile de convenir avec l'auteur d'une marginalisation sociale très accentuée).

(104) PEGURIER (J.) - L'intégration urbaine dans le Sud Ouest marocain. - *B.E.S.M.*, (131-132) : 133-163.

(105) WADDIYA (El-Mostafa), - « Le milieu rural : urbanisation et acculturation », *Al-Asas*, (80), Juin-Juillet 1987 : 43-47.

Mais avant même les politiques urbaines et le type de modernisation dont elles sont porteuses, c'est la ville marocaine séculaire, «néo-patrimoniale», qui se trouve mise en accusation. Dans ce débat, derrière Max Weber et ses types idéaux des «choses» islamiques, les arguments historiques occupent une place de choix : Alors que l'habitant de la ville médiévale occidentale rattaché d'abord à sa corporation professionnelle accédait au statut spécial de citoyen lorsque sa ville devint une commune, «dotée d'une association (une personnalité juridique) représentant la commune des bourgeois en tant que telle, différente des associations dotées du pouvoir de traiter les problèmes particuliers de leurs membres», le citoyen arabe n'a pas pu connaître une telle évolution (106).

Les historiens des faits sociaux discutent abondamment l'idée que les cités marocaines n'avaient pas d'existence politique distincte, voire de statut juridique distinct, qu'elles ne constituaient pas des centres de pouvoir autonome en position de négocier avec les autres pouvoirs, et qu'elles ne s'imposaient pas en tant que groupes aux dynasties et à leurs garnisons (107). Sans doute cela ne s'effectuait-il pas suivant les mêmes modalités qu'en Occident, mais nombre de recherches font apparaître combien l'on est loin de l'assertion selon laquelle la cité n'est pas un lieu de référence ou d'allégeance politique sans structure institutionnelle, ni d'organisation de citoyens se définissant d'abord par leur appartenance à la cité (108). Par ailleurs, la thèse affirmant que les quartiers étaient fermés les uns aux autres, prolongeaient des identités tribales, territoires séparés de coffis, et qu'il n'a jamais existé d'identité citadine autonome – à supposer qu'elle ait exprimé la réalité – ignore les dynamiques du changement intervenues sur ce plan au sein des villes (109).

La question de la nature des espaces pouvant privilégier l'apparition des individualités et des citoyennetés ne semble ni une affaire d'histoire érudite, ni une affaire de modèle de théorie politique opposant l'être-politique-occidental à l'être-politique-arabe. Au vu des processus en cours et qui favorisent l'éclatement de l'individualité, la communalisation ne paraît pas une fatalité. Depuis l'urbanisation sauvage, les rapports complexes entre réseaux urbains classiques et nouveaux, la politique interventionniste de développement des villes, la législation des grands chantiers, les ceintures vertes, un ensemble d'éléments de portée considérable dans ce dispositif de faits accomplis et de politique réfléchie participe de la modernisation politique. Les mutations s'opérant dans l'aménagement des espaces ne peut pas bien entendu ne pas se répercuter sur la conscience citadine, et partant contribuer au raffermissement des attitudes citoyennes (110).

(106) LECA (J.) – Individualisme et citoyenneté, in Chapitre 7, précité : 169-171.

(107) *Ibid* : 168.

(108) *Ibid* : 169. La lecture des études sur l'histoire politique des villes marocaines devrait amener à des conclusions plus nuancées. Voir par exemple GAILLARD (M.). – *Une ville de l'islam, Fes : Esquisse historique et sociale*. Paris, J. André, 1905.

(109) Voir BENTAHAR (Mekki) – *Villes et campagnes au Maroc*. – Rabat, Editell, 1987 : 153 ; voir en particulier p.95 et sq.

(110) voir GAUDIN (J.P.). – La genèse de l'urbanisme de plan et la question de la modernisation politique. – *RFSP*, vol 39, (3), juin 1989.

Une sociologie politique attentive pourrait faire le relevé détaillé des signes, du recul du loyalisme personnel et des avancées du solidarisme légal et du syndicalisme social. Elle pourrait rendre compte de ce modèle d'individu qui compte, revendique, ne fonctionne qu'à l'intérêt (111). En même temps, elle ne semble pas en état de démontrer qu'un passage de sujet à citoyen, de nouvel individu à citoyen, s'est effectivement opéré, et que désormais, celui-ci a conquis des positions lui permettant de fonder l'ordre socio-politique sur son acceptation, et sur son jugement permanent (112).

Il est évident que l'introduction de la problématique des individus, qui ne participent pas activement à la vie politique formelle, dans les réflexions sur les tendances du système «néo-patrimonial» dans le long terme est déterminante en ce qui concerne l'effectivité, la consistance, la portée et le rythme de celles-ci.

L'expression «majorité silencieuse» recoupe cette interrogation. Deux acceptions doivent y être distinguées. D'une part, elle inclut les attitudes et les comportements de non participation au système politique adoptés par certains individus en raison de leur indifférence vis-à-vis du système, ou de celle du système vis-à-vis d'eux, ou en raison de l'exclusion de ces individus du système, au point d'être dévalorisés par les acteurs politiques, ou de voir le système et les acteurs dévalorisés aux yeux de ces indifférents ou exclus. L'expression peut désigner d'autre part ces personnes qui bien qu'ayant des objectifs politiques explicitement formulés, se rangent derrière certains leaders exprimant leur impatience vis-à-vis de la politique de l'Etat (113).

Le tout pour le centre du pouvoir est de réussir à mobiliser cette seconde catégorie afin de la démarquer de la première et d'intégrer les éléments de la première catégorie (les indifférents et les exclus), à la seconde. Par rapport aux tentatives des années soixante d'activation de la scène politique dans cette perspective (F.D.I.C., P.S.D...), le pouvoir marocain semble avoir remporté quelque succès sur le plan pratique au cours des dernières années dans ses essais d'intégration de nouvelles catégories dans le système politique.

On peut parler de succès car l'on sait que même lorsque la conduite de l'Etat paraît fermement assurée par une élite gouvernante, la supposée «majorité silencieuse», sous la pression des dysfonctionnements divers de l'Etat, des violations du droit, des ruptures de consensus... peut créer des discontinuités majeures au sein des rapports politiques prédominants. La levée de «la majorité silencieuse» est à même de montrer quelles sont les limites de l'usage effectif de la force et de la répression (114). Les élections communales et législatives de 1984 montrent le pouvoir central consi-

(111) LECA (J.) - Individualisme et citoyenneté, précité : 190 et s.

(112) *Ibid* : 161.

(113) EICKELMAN (Dale F.) - Royal Authority and religious legitimacy: Morocco's elections, 1960-1984 in *the Frailty of Authority*, ed Myron J. Aronoff, pp. 181-205 (Political Anthropology 5). New Brunswick and Oxford: transaction Books, 1986, p. 182.

(114) Mc WILLIAMS (Wilson Carey) - On Political illegitimacy Public Policy 19, 1971 (summer) 429-56 - et SCOTT (James C.) - The moral economy of peasant: rebellion and subsistence in southeast Asia, New Haven: Yale University Press, 1976.

dérablement préoccupé par la réalisation de percées significatives au sein de «la majorité silencieuse» : celle-ci s'est surtout exprimée à travers une intensification relative de la vie politique locale.

Les mêmes élections signalent les capacités de participation, et la dose de citoyenneté déjà diffuse dans le champ politique marocain, exprimées sous des formes diverses par les revendications des partis politiques d'opposition (115). Tout indique en effet que l'expérience pourra être élargie tant les potentialités de participation paraissent grandes (116). Les élections locales futures ont toutes les chances de ne point se ressembler, tant leur enjeu est devenu majeur. L'entrée dans les bureaux communaux et municipaux, paraît devoir être activement recherchée à l'avenir, ceux-ci constituant plus que par le passé des lieux de réalisation de projets locaux, mais aussi d'accumulation de patrimoine (117). L'augmentation du nombre d'électeurs et d'élus instruits (118), ainsi que la politisation croissante (119), renforcent cette impression qu'une nouvelle phase de participation en politique est amorcée. Le pouvoir réel, au centre, reste bien entendu hors compétition, mais à la base, tout est objet de compétition. Il est difficile cependant de concéder qu'une activation de la politique locale puisse s'effectuer sans affecter les sommets de l'Etat.

La place de la femme dans la nouvelle politique est un indice expressif des mutations en cours. Autrefois, on votait pour les femmes, aujourd'hui, elles voteraient pour elles-mêmes (120). Le pouvoir politique reste entre les mains des hommes, mais des potentialités considérables de développement s'affirment d'ores et déjà et il serait erroné de penser qu'elles se sont imposées d'abord grâce aux pesanteurs internationales. Les femmes sont rares dans les bureaux politiques des partis. Elles sont plus nombreuses dans les instances intermédiaires (121). Elles sont présentes au niveau de la représentation locale (122). Les associations féminines se sont multipliées.

Les rapports entre la problématique de la participation et celle des émeutes sont évidents. Il a même été constaté que pour la plupart des Etats

(115) Voir SAAF (A.) – Sur les développements récents de la question démocratique au Maghreb, in *Images politiques du Maroc*, op. cit. : 108 et sq.

De même CAMAU (M.) – Démocratisation et changements des régimes au Maghreb. – Table Ronde sur Elections, participation et transition politique en Afrique du Nord 10-12 mai 1990, Université autonome de Madrid.

(116) Dans quelle mesure les interférences de l'administration (fraude, pressions...) voilent-elles ces potentialités ? Voir CLAISSE (A.) – «Elections communales et législatives au Maroc» (10 juin 1983-14 septembre et 20 octobre 1984). *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1983. Pour une discussion sur la portée et les effets de ces pratiques, voir IBRAHIMI (M.), op. cit. : 97 et sq.

(117) ABOUHANI (A.), précité : 278 sq.

(118) BASRI (D.), précité : 404.

(119) *Ibid* : 406.

(120) Voir MOSSADEQ (Rqia) – *La femme et la politique. La représentation politique au Maroc*. – Casablanca, Toubkal, 1990 (en arabe) : 29 et sq.

(121) *Ibid* : 55 et sq.

(122) *Ibid* : 43 et sq.

du Tiers Monde, la distinction entre différentes catégories de la majorité silencieuse devient plus claire dans les situations d'insurrection populaire (123).

L'histoire des révoltes populaires au Maroc n'est pas seulement celle des émeutes de la vie chère et de la faim. Appelées tantôt soulèvements populaires, insurrections, tantôt explosions anarchistes, elles ne peuvent être réduites à des revendications segmentaires. Elles sont loin d'être exclusivement économiques (il n'est pas établi, loin de là, que ce sont seulement les plus pauvres qui se soulèvent). Elles semblent chaque fois d'autant plus spectaculaires et d'autant plus surprenantes qu'elles interviennent à des moments de grand calme politique et social, où l'Etat paraît maîtriser le mieux le jeu.

Dans les séries d'émeutes du Maroc indépendant (124), les événements de mars 1965, juin 1981, janvier 1984 constituent des moments forts. Le même schéma semble se reproduire avec une grande constance. En général, le mouvement initial est enclenché par les lycées (125), mais le mouvement s'amplifie et «dégénère» dans les circonstances où une jonction se réalise avec d'autres mouvements sociaux.

Les causes immédiates sont diverses (refus de la nouvelle réglementation scolaire en 1965, réaction à la dégradation du pouvoir d'achat en 1981, réplique aux décisions suggérées par le FMI en 1984). Mais plus profondément, les émeutes semblent liées aux difficultés de gérer les impératifs de la croissance, du développement et de l'équité.

Elles sont liées également à l'absence de structures d'encadrement des masses, d'où le caractère manipulable de ces masses, auxquelles accèdent directement les élites. Les émeutes sont tributaires de leur environnement, liées à la satellisation des partis, à leur mise en gravitation par rapport aux pôles du pouvoir, afin qu'ils ne participent à aucune alliance pouvant le menacer.

Le phénomène des révoltes peut être également relié à l'urbanisation massive et à l'apparition de «la foule». Le passage du mécontentement urbain à la contestation politique violente ne peut être expliqué autrement que par le caractère spontané de l'habitat, par le fait que les villes sont la proie de l'exode et du surnombre. Encore, que les révoltes soient de nature différente d'un endroit à l'autre. Ici, l'insurrection revêt la forme d'une réaction contre un Etat qui bien qu'omniprésent dans la plupart des domaines est perçu comme fonctionnellement incompétent, incapable de gérer la modernité. Là, il s'agit d'une demande de décentralisation. Ailleurs, la révolte revêt les

(123) EICKELMAN (D.F.) – *Royal Authority...* précité : 182.

(124) Voir CLEMENT (J.F.) – *Stratégies répressives et techniques du maintien de l'ordre : les révoltes urbaines de janvier 1984 au Maroc* (manuscrit).

(125) Les événements de Casablanca de juin 1981 se développent sous l'égide des deux principaux syndicats : l'UMT et la CDT. Voir SANTUCCI (J.C.) – *Chroniques politiques marocaines (1971-1982)*, précité : 221-222.

dimensions d'un mouvement incontrôlé, chargé de désespoir. Plus loin, elle prend des allures de manifestations revendicatives construites, dont les tensions et les détentes sont maîtrisées et planifiées (126).

La spontanéité de ces événements ne fait pas de doute et la recherche par le pouvoir politique, régulièrement, de boucs émissaires dans les milieux politiques organisés, a bien eu lieu, et revêt fréquemment des caractères d'arbitraire flagrant. Mais le recours à l'incrimination de militants de partis politiques, de syndicalistes, d'agitateurs professionnels ne peut être uniquement attribué à la volonté du *Makhzen* de trouver des responsables à tout prix. Il atteste également de l'enracinement des partis politiques dans ces mouvements.

Les révoltes sont en partie spontanées, liées à la « mise en cause du mode clientéliste d'articulation des demandes » (127), et pour partie participent du mouvement social.

La culture de l'émeute du Maroc précolonial est certes présente, mais est également présente celle des mouvements sociaux de caractère plus « moderne » (révoltes citadines (128), mouvements paysans (129). Plus présente encore est la tradition des manifestations à l'occidentale de la période coloniale, des grèves ouvrières et toute la constellation d'activités contestataires de masse polarisées autour du Mouvement National.

Des combinaisons, des simultanités peuvent être observées entre les différents répertoires d'action, le « néo-patrimonial » et le moderne avancé. Cela ne conduit nullement l'observateur à conclure à la prédominance de la logique segmentaire sur la logique citoyenne. Au contraire, il semble que si le moderne ne peut être encore efficace dans sa recherche d'une hégémonie sur la totalité de la société, sa continuité, sa consistance, ses résistances, ses accumulations le situent, par rapport aux explosions clientélistes, dans un lieu central, au regard de l'ensemble des agitations qui traversent la société marocaine.

La retraditionnalisation ne peut se faire dans l'impunité. Celui qui l'entreprend ne semble pas pouvoir sortir indemne de l'épreuve. Les tentatives de récupération dans le moule traditionnel des éléments de modernité subissent elles-mêmes les conséquences de l'opération.

Aujourd'hui les notions de « société en transition », « société composite », « société dualiste », « forme néo-patrimoniale », etc. ne semblent plus exprimer de manière appropriée la nature et le degré du changement social en cours. Elles sous-évaluent la teneur réelle du processus de modernisation à l'œuvre.

(126) CLEMENT, précité.

(127) CAMAU (M.) – Tarajji ya dawla..., précité : 100 et sq. (Vers une nouvelle configuration du politique ?).

(128) SEBBI (Abdalahad) – Chroniques de la contestation citadine. Fès et la révolte des tanneurs (1873-1874), inédit.

(129) Voir par exemple MOUDDEN (A. El.) – *Contribution à l'étude des rapports entre la société rurale et l'Etat dans le Maroc du XIX^e siècle* : les tribus de l'Ināwan et le Makhzen 1873-1982, DES, inédit, Histoire, Faculté des Lettres, Rabat, 1984, t.2 : 344-356. Voir aussi la littérature (et pas exclusivement celle de tendance marxiste) sur la guerre du Rif.

Il n'est nullement question d'occulter les continuités néo-patrimoniales, leurs grande résistance, leur caractère organique. Encore faut-il convenir que l'action réciproque «néo-patrimonialisme» / «dépatrimonialisation» s'est complexifiée, et que les points d'équilibre se sont déplacés.

Les constructions théoriques des années 1950 et 1960 sur la modernisation paraissent plus proches de la réalité : le Maroc, système «modernisant», «semi-périphérique», a-t-il commencé à vivre la décrépitude de son néo-patrimonialisme ?